



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OCPN pour chariots élévateurs	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HS-15FRKL/A	Date 2016-01-25
Client Reference No. - N° de référence du client E60HS-15FRKL	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-634-68913
File No. - N° de dossier hs634.E60HS-15FRKL	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paquin, Benoit	Buyer Id - Id de l'acheteur hs634
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3401 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 CONFÉRENCE DES OFFRANTS	5
2.3 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.4 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	6
2.5 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.6 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	12
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES	16
6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE.....	16
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	17
A. OFFRE À COMMANDES.....	17
7.1 OFFRE.....	17
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	17
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	18
7.5 RESPONSABLES.....	18
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	19
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	19
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	19
7.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	20
7.10 ATTESTATIONS.....	20
7.11 LOIS APPLICABLES	20
7.12 FOURNISSEURS AUTORISÉS DE SERVICES SOUS LA GARANTIE DU FABRICANT.....	20
7.13 CHANGEMENTS TECHNIQUES, PRODUITS DE REMPLACEMENT ET SOLUTIONS DE RECHANGE	21
7.14 MODÈLE DE REMPLACEMENT	21
7.15 RÉUNION SUIVANT L'ATTRIBUTION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	21
7.16 RÉUNIONS D'AVANCEMENT.....	21
7.17 PAQUET D'ASSISTANCE DE CLIENTS.....	22
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	23
7.1 BESOIN.....	23
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	23

7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	23
7.4	PAIEMENT	23
7.5	RETENUE DE GARANTIE	25
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	25
7.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	26
7.8	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION.....	26
7.9	LIVRAISON DES ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS.....	28
7.10	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR	28
	ANNEXE A – GROUPE 1 - CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPERATEUR ASSIS, PROPANE/DIESEL	30
	ANNEXE B – GROUPE 2 - CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPERATEUR ASSIS, ÉLECTRIQUE	31
	ANNEXE C – GROUPE 3 - CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPERATEUR DEBOUT ÉLECTRIQUE.....	32
	ANNEXE D – GROUPE 4 - CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT	33
	ANNEXE E – GROUPE 7 - TRANSPALLETTE	34
	ANNEXE F – ÉTABLISSEMENT DES PRIX;.....	35
	ANNEXE G – AJUSTEMENT DES PRIX POUR LES PÉRIODES PROLONGÉES	36
	ANNEXE H – LISTE DES FOURNISSEURS AUTORISÉS DE SERVICES SOUS LA GARANTIE DU FABRICANT (FASGF).....	37
	ANNEXE I – LIVRAISON;	41
	ANNEXE J – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION.....	44

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent : Description d'achat, Questionnaire de renseignements techniques, Établissement des prix, Ajustement des prix pour les périodes prolongées, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Livraison et Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

1.2 Sommaire

Le besoin porte sur l'établissement d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) visant l'achat de chariots élévateurs à fourche, conformément aux descriptions d'achat, aux Questionnaire de renseignements techniques et à l'établissement des prix.

Le besoin est pour une période initiale d'une (1) année, à partir de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes, assortie d'une clause de prolongation de l'offre à commandes pendant un maximum de deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année.

Toute offre à commandes attribuée sera pour des livraisons partout au Canada, incluant les endroits compris dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG).

Les Offrants ne sont pas obligés de faire une offre pour tous les groupes. Toutefois, une offre portant sur un groupe en particulier doit comprendre tous les éléments de ce groupe.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7A - Offre à commandes et la partie 7B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.](#)

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Conférence des Offrants

Une conférence des Offrants aura lieu à l'endroit suivant :

Place du Portage Phase III, tour A
14e étage, 14A2 – Salle 113
11 rue Laurier,
Gatineau, QC

Date : lundi 8 février 2016

La conférence des Offrants débutera à 9:30 a.m. et durera jusqu'à 12:00 p.m. Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande d'offres à commandes (DOC) et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les Offrants qui ont l'intention de déposer une offre assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les Offrants sont priés de communiquer avec le responsable de l'offre à commandes (OC) avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir au responsable de l'OC, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la conférence.

Toute précision ou tout changement apporté à la DOC à la suite de la conférence des Offrants sera inclus dans la DOC, sous la forme d'une modification. Les Offrants qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une offre.

2.3 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.4 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les Offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les Offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande de l'offre. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.5 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.6 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (2 copies papier et 1 copie électronique sur clé USB, disque numérique polyvalent (DVD) ou disque compact (CD))
- Section II : offre financière (1 copie papier et 1 copie électronique sur clé USB, DVD ou CD)
- Section III: attestations (1 copie papier)
- Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les Offrants ne sont pas obligés de faire une offre pour tous les groupes. Toutefois, une offre portant sur un groupe en particulier doit comprendre tous les éléments de ce groupe.

3.1.1 Produits de remplacement et solutions de rechange

Les Offrants peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où "Équivalent" est indiqué dans la description technique du besoin (Description d'achat).

1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement seront pris en considération lorsque l'Offrant:

-
- a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
 - b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
 - c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
 - d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
 - e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
 - f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.

2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement ne seront pas pris en considération si :

- a) l'offre ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit;
- b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin;

3. Lorsque le Canada évalue les offres, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux Offrants qui offrent un produit de remplacement et/ou une solution de rechange, de fournir une copie de la norme relativement à la solution de rechange et de démontrer, aux propres frais de l'offrant, qu'ils sont équivalents au besoin technique.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée dans la partie 7B, à l'annexe F - Établissement des prix et à l'annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le

rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.3 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les offrants fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

3.1.4 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que l'Offrant fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant d'équipement original pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois ou 2000 heures d'utilisation, le premier des deux prévalent. Les garanties courantes additionnelles du fabricant tirées des composants/sous-ensemble du fabricant d'équipement original feront parties de l'Offre à Commande proposé.

3.1.5 Livraison

Bien que la livraison pour le véhicule/l'équipement soit demandée dans un délai de cent vingt (120) jours civils après réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, les Offrants sont demandée d'indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte à l'annexe I - Livraison.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires - Preuves de conformité

Les offrans qui font une offre pour le groupe 1A et le groupe 1B doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées aux appendices A3 et A4 de l'annexe A – Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, propane/diesel.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 2A et le groupe 2B doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées aux appendices B3 et B4 de l'annexe B – Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 3A et le groupe 3B doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées aux appendices C3 et C4 de l'annexe C – Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 4A, le groupe 4B et le groupe 4C doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées aux appendices D4, D5 et D6 de l'annexe D – Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 7A et le groupe 7B doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées aux appendices E3 et E4 de l'annexe E – Groupe 7 - Transpalette.

4.1.1.2 Critères techniques obligatoires - Questionnaire de renseignements techniques

Les offrans qui font une offre pour le groupe 1A et le groupe 1B doivent indiquer à l'annexe A – Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, à moteur appendices A3 et A4, la marque et le modèle du véhicule/l'équipement offert et si des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange sont offerts et les joindre à leur offre.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 2A et le groupe 2B doivent indiquer à l'annexe B – Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique appendices B3 et B4, la marque et le modèle du véhicule/l'équipement offert et si des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange sont offerts et les joindre à leur offre.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 3A et le groupe 3B doivent indiquer à l'annexe C – Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique appendices C3 et C4, la marque et le modèle du véhicule/l'équipement offert et si des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange sont offerts et les joindre à leur offre.

Les offrans qui font une offre pour le groupe 4A, le groupe 4B et le groupe 4C doivent indiquer à l'annexe D – Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant appendices D4, D5 et D6, la marque et le modèle du véhicule/l'équipement offert et si des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange sont offerts et les joindre à leur offre.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 7A et le groupe 7B doivent indiquer à l'annexe E – Groupe 7 - Transpalette appendices E4, E5 et E6, la marque et le modèle du véhicule/l'équipement offert et si des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange sont offerts et les joindre à leur offre.

4.1.1.3 Critères techniques obligatoires - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre à l'égard de chaque groupe pour lequel l'Offrant fait une offre :

i) Les Offrants doivent fournir les informations demandés à la section I de l'Annexe H - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Les Offrants doivent identifier au moins un (1) FASGF par centre urbain.

Les Offrants peuvent fournir des FASGF additionnel à la section II de l'Annexe H - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

ii) Le FASGF doit être situé dans un rayon de cent cinquante (150) kilomètres du centre urbain indiqué à l'annexe H - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF);

4.1.1.4 Critères techniques obligatoires - Établissement ou point de distribution canadien de l'offrant

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre à l'égard de chaque groupe pour lequel l'Offrant fait une offre :

Les Offrants doivent fournir les informations demandés à l'annexe I – Livraison section II Liste des établissements ou point de distribution canadien. Les Offrants doivent identifier au moins un (1) établissement ou point de distribution canadien par province énuméré.

Les Offrants peuvent identifier des établissements ou point de distribution canadien additionnel à l'annexe I – Livraison section III.

4.1.1.5 Critères techniques obligatoires - Produits de remplacement et solutions de rechange

Les Offrants proposant des produits de remplacement et des solutions de rechange doivent fournir tout l'information tel que décrit à la partie 3, section I, 3.1.1 produits de remplacement et des solutions de rechange pour l'évaluation.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 critères d'évaluation financiers obligatoire

Les Offrants doivent compléter l'annexe F - Établissement des prix en entier pour toutes les configurations de chaque groupe pour lequel ils font une offre.

Les Offrants doivent compléter l'annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées.

Les prix de l'offre doivent être en dollars canadien, FCA franco-transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

4.1.2.2 Prix évalué total par groupe

Le prix ferme de chaque article sera multiplié par la quantité estimative énumérée à l'annexe F afin d'établir le prix évalué par article. La somme de tous les prix évalués par article déterminera le prix évalué par groupe.

La somme des prix évalués du groupe 1A et du groupe 1B formera le prix évalué du groupe 1. Le prix évalué global du groupe 1 sera multiplié par le pourcentage d'augmentation pour les deux périodes prolongées conformément à l'annexe G - Ajustement des prix pour les périodes prolongées puis additionnés.

La somme des prix évalués du groupe 2A et du groupe 2B formera le prix évalué du groupe 2. Le prix évalué global du groupe 2 sera multiplié par le pourcentage d'augmentation pour les deux périodes prolongées conformément à l'annexe G - Ajustement des prix pour les périodes prolongées puis additionnés.

La somme des prix évalués du groupe 3A et du groupe 3B formera le prix évalué du groupe 3. Le prix évalué global du groupe 3 sera multiplié par le pourcentage d'augmentation pour les deux périodes prolongées conformément à l'annexe G - Ajustement des prix pour les périodes prolongées puis additionnés.

La somme des prix évalués du groupe 4A, 4B et du groupe 4C formera le prix évalué du groupe 4. Le prix évalué global du groupe 4 sera multiplié par le pourcentage d'augmentation pour les deux périodes prolongées conformément à l'annexe G - Ajustement des prix pour les périodes prolongées puis additionnés.

La somme des prix évalués du groupe 7A et du groupe 7B formera le prix évalué du groupe 7. Le prix évalué global du groupe 7 sera multiplié par le pourcentage d'augmentation pour les deux périodes prolongées conformément à l'annexe G - Ajustement des prix pour les périodes prolongées puis additionnés.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter toutes les exigences de la demande de l'offre à commande et de répondre à tous les critères obligatoires de l'évaluation technique et financière pour être déclarée recevable.

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour le groupe 1 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour le groupe 2 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour le groupe 3 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour le groupe 4 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour le groupe 7 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

Un maximum de cinq (5) offres recevable sera recommandé pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Conformité du produit

L'offrant certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période de l'offre à commandes et de tous contrats subséquents, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas l'offre à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.3.2 Certification des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

L'offrant certifie que tous les FASGF sont autorisés par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation couverte par la garantie pour les véhicules/équipements offerts.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.3.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) L'offrant atteste que celui-ci est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Ou

B) L'offrant atteste que celui-ci satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée de l'offre, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation de l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-utilisées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES

6.1 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant s'engage à satisfaire aux exigences stipulées dans les descriptions d'achat et les annexes suivantes :

Annexe A – Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, à moteur et ses appendices
Annexe B – Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique et ses appendices
Annexe C – Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique et ses appendices
Annexe D – Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant et ses appendices
Annexe E – Groupe 7 - Transpalette et ses appendices
Annexe F – Établissement des prix
Annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées
Annexe H – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.
Annexe I – Livraison

L'offrant doit fournir, au fur et à mesure des besoins, des chariots élévateurs à fourche aux ministères et organismes du gouvernement du Canada situés partout au Canada, incluant les endroits compris dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG).

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (MS Excel) conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci bas. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données en matière d'établissement de rapports inclus, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

- a. Numéro de l'offre à commande
- b. Titre et description de l'offre à commande
- c. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
- d. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la période du rapport
- e. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) par année fiscal.
- f. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la durée de l'offre à commande.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **quinze (15) jours** civils suivant la fin de la période de référence.

7.3.3 Offres à commandes - établissement du rapport final

À la fin de la période de l'offre à commandes individuelle et nationale (OCIN), ou au moment de sa résiliation, l'offrant doit présenter un rapport final qui détaille toutes les données cumulatives sur les commandes subséquentes. Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le rapport final doit être complété et envoyé, sous forme électronique, au responsable de l'offre à commandes et à l'autorité des achats au plus tard **trente (30) jours civils** suivant la fin de la période de l'offre à commandes individuelle et nationale, ou sa résiliation.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date de l'émission de l'offre à commandes jusqu'au **sera inséré par SPAC**

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux et prix fixés dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **au moins soixante (60) jours civils** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision de l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Benoit Paquin
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HS »
Phase III, Place du Portage, 7B1

11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone: 819-956-0578
Télécopie: 819-956-5227
Courriel: Benoit.Paquin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

Nom : **sera inséré par SPAC**
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux

Nom : **sera inséré par SPAC**
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : **sera inséré par SPAC**
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Pour les utilisateurs désignés, les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000 \$ (taxes applicables incluses).

Les demandes dépassant 400 000 \$ (taxes applicables incluses) doivent être envoyées au responsable de l'offre à commandes de SPAC à l'aide d'un formulaire de demande avec des fonds suffisant pour traitement.

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe F – Établissement des prix;
- f) l'Annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées
- g) l'Annexe I – Livraison;
- h) l'annexe A – Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, à moteur et ses appendices
- i) l'annexe B – Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique et ses appendices
- j) l'annexe C – Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique et ses appendices
- k) l'annexe D – Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant et ses appendices
- l) l'annexe E – Groupe 7 - Transpalette et ses appendices
- m) l'offre de l'offrant en date du **sera inséré par SPAC**, telle que modifiée le **sera inséré par SPAC**.

7.10 Attestations

7.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.12 Fournisseurs Autorisés de Services sous la Garantie du Fabricant

Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF) sont indiqués à l'annexe H - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir une liste à jour et en envoyer copie au responsable de l'offre à

commandes, par des moyens électroniques, lors de chaque modification. Le FASGF doit avoir les installations et la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter toutes les réparations sous garantie du véhicule ou de l'équipement.

Le FASGF doit être autorisé par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation sous garantie du véhicule et doit être situé dans un rayon de cent cinquante (150) kilomètres du centre des villes indiquées dans l'Annexe H - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit remplacer un FASGF qui ne peut plus faire les réparations ou qui n'exécute pas des réparations acceptables, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

7.13 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Durant l'offre à commande, tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'Offrant doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par le l'autorité technique comme équivalents. Une modification à l'offre à commande ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si le responsable technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'Offrant ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier l'offre à commande et/ou le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans l'offre à commande.

7.14 Modèle de remplacement

L'offrant doit immédiatement informer le responsable de l'offre à commandes qu'un modèle n'est plus offert et proposer, par l'intermédiaire du responsable de l'offre à commandes, un modèle de remplacement à des fins d'acceptation. Le modèle de remplacement doit satisfaire à toutes les exigences techniques de la description d'achat et est offert à un prix identique à celui du modèle qu'il remplace dans l'offre à commandes. Une révision administrative sera apportée à l'offre à commandes afin de tenir compte du changement de modèle.

Si le modèle de remplacement ne satisfait pas aux exigences techniques, le Canada se réserve le droit d'annuler l'offre à commandes ou de résilier le contrat pour manquement, ou les deux, conformément aux conditions générales stipulées dans l'offre à commandes et dans le contrat subséquent.

7.15 Réunion suivant l'attribution d'une offre à commandes

Dans les dix (10) jours civils après l'entrée en vigueur de l'offre à commandes, l'offrant doit communiquer avec le responsable de l'offre à commandes afin d'établir la nécessité d'une réunion. Une réunion sera convoquée, à la discrétion du Canada, afin d'examiner les procédures relatives aux commandes subséquentes, ainsi que les exigences techniques et contractuelles.

L'Offrant sera responsable pour la préparation et la distribution du procès-verbal dans les cinq (5) jours civils après la tenue de la réunion. La réunion aura lieu aux établissements de l'Offrant ou à un édifice du ministère de la Défense nationale ou via téléconférence, à la discrétion du Canada, sans frais additionnels au Canada, avec des représentants de l'entrepreneur, du ministère de la Défense nationale et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.16 Réunions d'avancement

Des réunions d'avancement seront organisées au besoin. L'offrant doit établir et envoyer l'ordre du jour et le compte rendu de la réunion tenue dans ses locaux, dans des locaux d'un ministère fédéral ou par téléconférence, au choix du Canada et sans frais pour ce dernier, en présence de représentants de l'offrant, du ministère de la Défense nationale, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'autres ministères fédéraux, au besoin.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.17 Paquet d'assistance de clients

Le paquet d'assistance de clients doit être envoyé en format électronique au responsable technique pour approbation dans les quarante-cinq (45) jours civils suivant l'émission de l'offre à commandes. Après approbation du responsable technique et à la demande du Canada, l'offrant doit fournir les paquets d'assistance de clients afin d'aider les utilisateurs désignés à établir les véhicules et l'équipement disponible dans l'offre à commandes

Les paquets d'assistance de clients doivent être fournis sans frais supplémentaires pour le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 08, Inspection et acceptation des travaux

Le paragraphe 1 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit:

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada à destination par le destinataire. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

Garantie 09, Garantie

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié comme suit:

Supprimer au paragraphe 1 : " L'entrepreneur garantit, pour une période de douze (12) mois " et le remplacer par ce qui suit: " L'entrepreneur garantit, pour une période de douze (12) mois, ou deux mille (2000) heures d'utilisation, le premier des deux prévalant "

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison des véhicules/équipements doit se faire en conformité avec l'annexe I – Livraison.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé de la manière suivante :

7.4.1.1 Base de paiement pendant la période initiale

Les prix fermes stipulés dans l'annexe F - Établissement des prix, en devises canadiennes, franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur, Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

7.4.1.2 Base de paiement pendant les périodes de prolongation

Les prix fermes stipulés dans l'annexe F - Établissement des prix, et révisés conformément à l'annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées, en devises canadiennes, franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur, Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

7.4.1.3 Base de paiement des frais de déplacement et de subsistance pour la formation et des frais d'assemblage du véhicule

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés ".

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'utilisateur désigné identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

7.4.2 Limitation des dépenses

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.3 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	12/05/08

7.4.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x $(i_1 - i_0) / i_0$
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0
taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])
 i_1
taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])
Qté
quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens et les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date d'émission de la commande subséquente à une offre à commandes. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

7.5 Retenue de garantie

1. Le Canada retiendra dix (10) pour cent sur tout paiement final dudit véhicule/équipement/service jusqu'à la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service.
2. Suivant la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service, l'entrepreneur doit soumettre une facture, pour le débloqué de la retenue de garantie, en conformité avec les "Instructions relatives à la facturation" évoquées dans ce contrat.

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur envoie des factures conformément aux modalités stipulées dans l'article intitulé "Envoi des factures" des conditions générales. Aucune facture ne peut être envoyée avant la fin des travaux visés par la facture.

Chaque facture doit être accompagnée des copies des factures, reçus et pièces justificatives de toutes les dépenses directes et frais de déplacement et de subsistance.

2. L'entrepreneur doit envoyer les factures par des moyens électroniques, sauf stipulation contraire de l'utilisateur désigné, afin de réduire le nombre de documents imprimés.
3. Les factures sont envoyées de la manière suivante : L'original et une (1) copie sont livrés en mains propres ou envoyés par messagerie électronique au destinataire ou à l'adresse indiquée dans la commande subséquente à l'offre à commandes, pour des fins d'attestation et de paiement.

7.7 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9006C	Contrat de défense (MDN seulement)	2012-07-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité (MDN seulement)	2011-05-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada (MDN seulement)	2011-05-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux (MDN seulement)	2012-07-16
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2007-11-30
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) (MDN seulement)	2010-08-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

7.8 Instructions d'expédition

7.8.1 Instructions d'expédition pour les utilisateurs désignés (sauf MDN)

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par l'utilisateur désigné. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter l'utilisateur désignés par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3. L'utilisateur désigné sera identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à l'utilisateur désigné :
 - a) le numéro de commande;
 - b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c) la description de chaque article;
 - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de l'utilisateur désigné.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

7.8.2 Instructions d'expédition pour le ministère de la Défense nationale (MDN)

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3. Le centre de coordination de la logistique intégrée du MDN sera identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro de commande;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

7.9 Livraison des éléments logistiques intégrés

7.9.1 Documents fournis à l'autorité technique

L'entrepreneur doit fournir à l'autorité technique, les documents spécifié dans la description d'achat section 4.1.1, tel que :

- a) Fiche technique: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;
- b) Manuels pour approbation: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;
- c) Photographies et dessins de ligne: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;
- d) Liste des pièces initiales: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens qui inclus une trousse des pièces initiales sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;
- e) Fiches signalétiques: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;
- f) Plan(s) de formation: Au plus tard trente (30) jours avant la livraison des biens qui inclus de la formation sauf si ce modèle/configuration a déjà été approuvé;

7.9.2 Articles fournis avec chaque véhicule

L'entrepreneur doit fournir le manuel d'utilisation, la lettre de garantie et les fiches signalétiques tel que spécifiés dans la description d'achat section 4.1.2 avec chaque véhicule lors de la livraison.

7.9.2.1 Distribution de copies de la letter de garantie

L'entrepreneur doit fournir la lettre de garantie à l'autorité technique, à l'utilisateur désigné ou la personne contact désigné au moment de la livraison conformément à la description d'achat.

7.9.3 Article additionnels

L'entrepreneur doit fournir la trousse des pièces initiales, les manuels d'entretien – papier - (Fr/An), les manuels d'entretien - numérique - (Fr/An), les manuels des pièces – papier - (Fr/An) et les manuels des pièces - numérique - (Fr/An) tel que spécifiés dans la description d'achat section 4.1.4 avec chaque véhicule lors de la livraison lorsque ceux-ci sont demandé dans la commande subséquente à l'offre à commande.

7.9.4 Training

L'entrepreneur doit fournir la formation – familiarisation (Fr/An), la formation – soutien (Fr/An) et la formation – résolution de problèmes (Fr/An), tel que spécifiés dans la description d'achat section 4.2 au lieu de livraison des biens lorsque ceux-ci sont demandé dans la commande subséquente à l'offre à commande.

7.10 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « **soumissionnaires à admissibilité limitée** » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A – Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, propane/diesel

L'annexe A est composée des appendices suivant :

- Appendice A1 : Description d'achat pour Groupe 1A - Chariot Élévateur à Moteur Propane;
- Appendice A2 : Description d'achat pour Groupe 1B - Chariot Élévateur à Fourche, à Moteur Diesel
- Appendice A3 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 1A Configuration A, B, C, D et E
- Appendice A4 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 1B Configuration A, B, C, D et E



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à moteur propane (GPL), à 4 roues, à contrepoids, avec opérateur assis avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à cette Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans cette Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;

OPI DAPVS 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense





CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « **Commercialement équipé** » **doit** signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			CONFIGURATION					
			PARAGRAPH	UNITÉS	A	B	C	D
CAPACITÉ DE LEVAGE	3.4.1 (a)	kg	1 805	2 260	2 715	3 170	3 625	
		livres	4 000	5 000	6 000	7 000	8 000	
CENTRE DE CHARGE	3.4.1 (a)	mm	610	610	610	610	610	
		pouces	24	24	24	24	24	
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.1 (c)	mm	4 720	4 720	4 720	4 720	4 670	
		pouces	186	186	186	186	184	
MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE	3.4.1 (d)	mm	2 290	2 290	2 290	2 340	2 365	
		pouces	90	90	90	92	93	
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	3 810	3 810	3 810	3 810	3 695
			pouces	150	150	150	150	145,5
	HAUTEUR DU VÉHICULE	3.5.1 (a)	mm	2 140	2 140	2 140	2 140	2 365
			pouces	84	84	84	84	93
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	5 330	5 330	5 330	5 205	5 155
			pouces	210	210	210	205	203
	HAUTEUR DU VÉHICULE	3.5.1 (b)	mm	2 795	2 795	2 795	2 795	2 495
			pouces	110	110	110	110	98
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (c)	mm	5 940	5 940	5 940	5 660	5 500
			pouces	234	234	234	223	216,5
	HAUTEUR DU VÉHICULE	3.5.1 (c)	mm	2 925	2 925	2 925	2 925	2 795
			pouces	115	115	115	115	110



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

1.4.1 **Tableau des caractéristiques** - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION				
		A	B	C	D	E
Caractéristique de cote de sécurité « LPS »	3.3.5	X	X	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X	X	X
Accumulateur de levage	3.5.1 (d)	X	X	X	X	X
Translateur	3.5.1 (e)	X	X	X	X	X
Translation avec écartement réglable	3.5.1 (f)	X	X	X	X	X
Fourches de 54 pouces	3.5.1 (g)	X	X	X	X	X
Fourches de 60 pouces	3.5.1 (h)	X	X	X	X	X
Guide de position des fourchons	3.5.1 (i)	X	X	X	X	X
Cabine	3.6.1 (a)	X	X	X	X	X
Siège à suspension	3.6.1 (b)	X	X	X	X	X
Dispositif de levage du réservoir	3.8.3 (a)	X	X	X	X	X
Roues jumelées - pneumatique	3.12.1 (a)	X	X	X	X	X
Roues simples - solide	3.12.1 (b)	X	X	X	X	X
Roues jumelées - solide	3.12.1 (c)	X	X	X	X	X
Roues simples - boue et neige	3.12.1 (d)	X	X	X	X	X
Roues jumelées - boue et neige	3.12.1 (e)	X	X	X	X	X
Balance	3.14.1 (a)	X	X	X	X	X
Feux de circulation	3.16.1 (a)	X	X	X	X	X
Phares de travail supplémentaires	3.16.1 (b)	X	X	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 558

Standard for Industrial Trucks, Internal Combustion Engine-Powered

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>

CAN/CSA Z107.56-13

Mesure de l'exposition au bruit

Canadian Standards Association
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/en/home>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>

ANSI B56.1

Safety Standards for Low Lift and High Lift Trucks
American National Standards Institute
1899 L Street, NW, 11th Floor
Washington, DC, 20036
<http://www.ansi.org/>

ISO 5353

Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers - Point repère du siège
International Organisation for Standardisation
ISO Central Secrétariat
1, ch. de la Voie-Creuse
CP 56
CH 1211 Geneva 20
Switzerland
<http://www.iso.org/iso/home.htm>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine du véhicule, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** démarrer et fonctionner dans les extrêmes des conditions météorologiques présentes au Canada à des températures de -20 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré, des surfaces asphaltées extérieures détériorées et sur des surfaces de gravier compactées pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Niveau de bruit** - Afin de répondre aux exigences du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (paragraphe 7.4) le niveau de bruit à la station de l'opérateur ainsi qu'à l'extérieur du véhicule **doit** être inférieure à 87 dB(A), lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme CAN/CSA Z107.56-13.

3.3.2 **Sécurité du véhicule** - Tous les aspects de conception, de construction et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.3 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) sur le véhicule au moment de la livraison.

3.3.4 **Cote de sécurité « LP »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « LP » conformément à la norme UL 558, ou une **Équivalente**.

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « LPS »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « LPS » conformément à la norme UL 558, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « LP » (paragraphe 3.3.4); et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « LPS » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur avec l'opérateur assis.

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur**

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de charge d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) au centre de charge tel que donnée comme « **CENTRE DE CHARGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) La capacité nominale, avec le mât standard et sans accessoires, ne **doit** pas diminuer avant que la hauteur de levage atteigne 3 810 mm (150 pouces);
- (c) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levage d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) lorsque mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute; et
- (d) Le véhicule, doté d'un mat dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 **Équipement**

(a) **Mât standard**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique à clairevoie; et
- ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.

(b) **Fourches**

- i Le véhicule **doit** être équipé des fourches standards dont la longueur nominale est 1 016 mm (40 pouces) ou 1 066 mm (42 pouces); et
- ii Les fourches d'une longueur nominale de 914 mm (36 pouces) ou 1 219 mm (48 pouces) **doivent** être fournies, au lieu des fourches standards, lorsque requises par l'appel de contrat.

(c) **Dossier d'appui de charge** - Le dossier **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);

(d) **Inclinaison de mât** - Le véhicule **doit** être équipé d'un mécanisme à puissance qu'incline le mât vers l'avant ou vers l'arrière du vertical; et

(e) **Extincteur**

- i Les véhicules avec un moteur à combustion interne **doivent** être équipés d'un extincteur ayant au moins 1 kg (2.2 livres) de produits chimiques d'extinction;
- ii L'extincteur **doit** être facilement accessible à l'opérateur; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- iii L'extincteur ne **doit** pas empêcher l'opération du véhicule ou la vue de l'opérateur.

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 2 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine.

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 3 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine.

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 4 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- v Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine.
- (d) **Accumulateur de levage** - Le mât **doit** être équipé d'un système pour absorber les chocs lorsque la machine roule par-dessus les voies ferrées, les nids de poules et autres obstacles;
- (e) **Translateur** - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 100 mm (4 pouces) de chaque côté du centre;
- (f) **Translation avec écartement réglable**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur avec écartement réglable intégré;
- ii L'attache d'écartement réglable **doit** augmenter et diminuer la séparation entre les fourches non-chargées; et
- iii Le translateur **doit** déplacer simultanément les fourches à pleine charge vers la gauche ou vers la droite.
- (g) **Fourches de 54 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 372 mm (54 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b));
- (h) **Fourches de 60 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 524 mm (60 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b)); et
- (i) **Guide de position des fourchons**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un guide de position des fourchons;
- ii Le guide de position des fourchons **doit** être fixé de manière permanente au dossier d'appui;
- iii Le guide de position des fourchons **doit** utiliser un laser pour créer une ligne qu'indique le niveau de la partie supérieure des fourchons;
- iv Le guide de position des fourchons **doit** être connecté au système électrique du véhicule;
- v Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque le véhicule est éteint; et
- vi Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque les fourches sont à moins de 2 130 mm (84 pouces) du niveau du sol.

3.6 **Poste de conduite**

- (a) **Protège-conducteur**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un protège-conducteur avec grille métallique ou l'**Équivalent** pour protéger le conducteur; et
- ii La hauteur du point repère du siège à la face inférieure du protège-conducteur **doit** être au moins 890 mm (35 pouces) conforme aux recommandations de la norme ANSI B56.1 lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme ISO 5353.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- (b) Siège - Le véhicule **doit** être équipé d'un siège de conducteur à dossier rembourré standard du fabricant, muni d'une ceinture de sécurité; et
- (c) Rétroviseurs - Le véhicule **doit** être équipé des rétroviseurs fournissant un champ de vision complet pour l'opération en marche arrière sécuritaire.

3.6.1 Caractéristiques et accessoires du poste de conduite

- (a) Cabine
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'une cabine à l'épreuve des intempéries et isolée;
 - ii La hauteur du point repère du siège à la face inférieure du protège-conducteur de la cabine **doit** être d'au moins 890 mm (35 pouces) conforme aux recommandations de la norme ANSI B56.1 lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme ISO 5353;
 - iii La cabine **doit** être équipé d'un système de chauffage et d'un système de ventilation et de dégivrage qui est capable de garder les fenêtres exemptes de givre et de buée;
 - iv La cabine **doit** être équipé des vitres de sécurité;
 - v Il est préférable que les vitres soient teintées pour réduire la charge solaire;
 - vi La cabine **doit** être équipé d'un système d'essuie-glace, y compris un lave-glace pour chaque essuie-glace; et
 - vii La cabine **doit** offrir une visibilité de la charge au-dessus du conducteur pendant les opérations d'empilage et de récupération.

- (b) Siège à suspension
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un siège à suspension à dossier rembourré;
 - ii Il est préférable que le siège soit recouvert en tissu;
 - iii Le siège **doit** être équipé de ceintures de sécurité conforme, au minimum, à SAE J386; et
 - iv Le siège **doit** être réglable horizontalement et verticalement sans que l'opérateur ait à se lever.

3.7 Châssis - Commercialement équipé

3.8 Moteur - Le véhicule **doit** être équipé d'un moteur au GPL.

3.8.1 Composants du moteur - Le véhicule **doit** être équipé d'un convertisseur catalytique et un système de recirculation à circuit fermé pour réduire les émissions parmi les composants du moteur.

3.8.2 Réservoir de carburant GPL

- (a) Un réservoir de GPL **doit** être installé sur le véhicule. Il est préférable que le montage soit horizontal;
- (b) Le réservoir de carburant **doit** comprendre une grille protectrice avec des attaches à dégagement rapide et des raccords rapides; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

(c) Un réservoir de réserve **doit** être fourni avec chaque véhicule.

3.8.3 Caractéristiques et accessoires du moteur

(a) Dispositif de levage du réservoir

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un dispositif de levage du réservoir qui réduit l'effort nécessaire pour enlever et remplacer le réservoir de propane; et
- ii Le dispositif de levage du réservoir **doit** abaisser le réservoir dans une position idéale pour l'échange.

3.9 Transmission - La transmission **doit** être équipée d'un dispositif intégré de marche lente.

3.10 Système de freinage - Le système de freinage **doit** être conforme à la norme CSA B335, ou une Équivalente.

3.11 Direction - *Commercialement équipée*

3.12 Pneus et roues

- (a) Le véhicule **doit** être équipé de pneus industriel à chambre à air haute pression avec une sculpture non directionnelle; et
- (b) Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges simples.

3.12.1 Caractéristiques et accessoires des pneus

(a) Pneus jumelées - pneumatique

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être de types industriels pneumatiques avec une sculpture non directionnelle.

(b) Pneus simples - solide

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges simples, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** avoir un bandage plein à roulement doux, à profil pneumatique et avec une sculpture non directionnelle.

(c) Pneus jumelées - solide

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** avoir un bandage plein à roulement doux, à profil pneumatique et avec une sculpture non directionnelle.

(d) Pneus simples - neige et boue

- i Le véhicule **doit** être équipé des roues de charges simples, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être dotés de sculptures pour la neige et la boue ou une sculpture agressive.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

(e) Pneus jumelées - neige et boue

- i Le véhicule **doit** être équipé des roues de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être dotés de sculptures pour la neige et la boue ou une sculpture agressive.

3.13 Commandes - Le véhicule **doit** être équipé d'un dispositif de sécurité permettant le démarrage du moteur seulement lorsque la boîte de vitesse est au point mort.

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur à affichage numérique pouvant atteindre 9 999 heures.

3.14.1 Caractéristiques et accessoires d'instruments

(a) Balance

- i Le véhicule **doit** être équipé d'une balance dont la précision est au plus de plus ou moins 2 pourcent lorsque le chariot élévateur est à pleine charge; et
- ii La balance **doit** être équipée d'un affichage numérique et un dispositif de remise à zéro.

3.15 Circuit électrique

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un klaxon qui est à la portée de l'opérateur; et
- (b) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.16 Éclairage

(a) Projecteurs

- i Le véhicule **doit** être équipé des projecteurs pour permettre les opérations du chariot élévateur durant la nuit;
- ii Les projecteurs **doivent** fournir un éclairage adéquat pour que l'opérateur peut voir la charge et les extrémités des fourches dans toutes les positions; et
- iii Le véhicule **doit** être équipé d'au moins un projecteur ajustable.

(b) Phare clignotant

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un phare rouge clignotant montée à l'arrière du véhicule; et
- ii Le phare **doit** s'allumer lorsque le véhicule est en marche arrière.

3.16.1 Caractéristiques et accessoires d'éclairage

- (a) Feux de circulation - Le véhicule **doit** être équipé de phares, de feux d'éclairage à l'avant et à l'arrière, des feux d'arrêts et des feux clignotants; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- (b) Phares de travail supplémentaires - Le véhicule **doit** être équipé d'au moins deux phares de travail supplémentaires sur l'avant.
- 3.17 Système hydraulique - Commercialement équipé
- 3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques
- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec des lubrifiants synthétiques et des fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.
- 3.19 Peinture - Commercialement équipée
- 3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.
- 3.21 Condition de livraison du véhicule
- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible;
- (e) Les réservoirs de GPL **doivent** être expédiés vides; et
- (f) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS
- 4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés
- 4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique
- (a) Fiche technique
- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule;
 - ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
 - iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
 - v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (b) Manuels pour approbation
- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
 - ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration;
 - iii Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules. Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
 - iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (c) Photographies et dessins de ligne
- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
 - ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
 - iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions de chaque Configuration du véhicule **doivent** être fournis;
 - iv Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;
 - v Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- vi Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group); et
- vii Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées sur le véhicule au moment de la livraison;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni à l'**Autorité technique**;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique sur un CD, DVD ou l'**Équivalent doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

(a) Trousse des pièces initiales

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
- ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

(b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) Manuel d'entretien - numérique - anglais

- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) Manuel d'entretien - numérique - français

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(f) Manuel des pièces - papier

- i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
- ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.

(g) Manuel des pièces - numérique

- i Un manuel des pièces en format numérique, muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires, **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
- iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- x À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- xi L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(e) Formation - Résolution de problèmes - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE (GPL)

- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.

(f) Formation - Résolution de problèmes - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives aux chariots élévateurs à fourche, à moteur diesel, à contrepoids avec l'opérateur assis avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;
- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et

- (c) « **Commercialement équipé** » doit signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE		PARAGRAPH	UNITÉS	CONFIGURATION					
				A	B	C	D	E	F
CAPACITÉ DE LEVAGE		3.4.1 (a)	kg	1 805	2 260	2 715	3 170	3 625	4 535
			livres	4 000	5 000	6 000	7 000	8 000	10
CENTRE DE CHARGE		3.4.1 (a)	mm	610	610	610	610	610	610
			pouces	24	24	24	24	24	24
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE		3.4.1 (c)	mm	4 720	4 720	4 720	4 720	4 670	4 695
			pouces	186	186	186	186	184	185
MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE		3.4.1 (d)	mm	2 290	2 290	2 290	2 340	2 365	2 495
			pouces	90	90	90	92	93	98
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	3 810	3 810	3 810	3 810	3 695	3 810
			pouces	150	150	150	150	145,5	150
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 140	2 140	2 140	2 140	2 365	2 315
			pouces	84	84	84	84	93	91
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	5 330	5 330	5 330	5 205	5 155	5 255
			pouces	210	210	210	205	203	207
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 795	2 795	2 795	2 795	2 495	2 770
			pouces	110	110	110	110	98	109
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (c)	mm	5 940	5 940	5 940	5 660	5 500	5 890
			pouces	234	234	234	223	216,5	232
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 925	2 925	2 925	2 925	2 795	3 000
			pouces	115	115	115	115	110	118

**CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL**

1.4.1 **Tableau des caractéristiques** - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION					
		A	B	C	D	E	F
Caractéristique de cote de sécurité « DS »	3.3.5	X	X	X	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X	X	X	X
Accumulateur de levage	3.5.1 (d)	X	X	X	X	X	X
Translateur	3.5.1 (e)	X	X	X	X	X	X
Translation avec écartement réglable	3.5.1 (f)	X	X	X	X	X	X
Fourches de 54 pouces	3.5.1 (g)	X	X	X	X	X	X
Fourches de 60 pouces	3.5.1 (h)	X	X	X	X	X	X
Guide de position des fourchons	3.5.1 (i)	X	X	X	X	X	X
Cabine	3.6.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Siege à suspension	3.6.1 (b)	X	X	X	X	X	X
Pneus jumelés - pneumatique	3.12.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Pneus simples - solide	3.12.1 (b)	X	X	X	X	X	X
Pneus jumelés - solide	3.12.1 (c)	X	X	X	X	X	X
Pneus simples - neige et boue	3.12.1 (d)	X	X	X	X	X	X
Pneus jumelés - neige et boue	3.12.1 (e)	X	X	X	X	X	X
Balance	3.14.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Feux de circulation	3.16.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Phares de travail additionnel	3.16.1 (b)	X	X	X	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X	X	X	X
Manuel de pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X	X	X	X
Manuel de pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 558

Standard for Industrial Trucks, Internal Combustion Engine-Powered

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>

CAN/CSA Z107.56-13

Mesure de l'exposition au bruit

Canadian Standards Association
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/en/home>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>

ANSI B56.1

Safety Standards for Low Lift and High Lift Trucks
American National Standards Institute
1899 L Street, NW, 11th Floor
Washington, DC, 20036
<http://www.ansi.org/>

ISO 5353

Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers - Point repère du siège
International Organisation for Standardisation
ISO Central Secrétariat
1, ch. de la Voie-Creuse
CP 56
CH 1211 Geneva 20
Switzerland
<http://www.iso.org/iso/home.htm>



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** démarrer et fonctionner dans les extrêmes des conditions météorologiques présentes au Canada à des températures de -40 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré, des surfaces asphaltées extérieures détériorées et sur des surfaces de gravier compactées pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Niveau de bruit** - Afin de répondre aux exigences du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (paragraphe 7.4) le niveau de bruit à la station de l'opérateur ainsi qu'à l'extérieur du véhicule **doit** être inférieure à 87 dB(A), lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme CAN/CSA Z107.56-13.

3.3.2 **Sécurité du véhicule** - Tous les aspects de conception, fabrication et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.3 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) sur le véhicule au moment de la livraison.

3.3.4 **Cote de sécurité « D »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « D » conformément à la norme UL 558, ou une **Équivalente**.

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « DS »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « DS » conformément à la norme UL 558, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « D » (paragraphe 3.3.4); et



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « **DS** » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur avec l'opérateur assis.

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur**

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de charge d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) au centre de charge tel que donnée comme « **CENTRE DE CHARGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) La capacité nominale, avec le mât standard et sans accessoires, ne **doit** pas diminuer avant que la hauteur de levage atteinte 3 810 mm (150 pouces);
- (c) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levage d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) lorsque mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute; et
- (d) Le véhicule, doté d'un mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 **Équipement**

(a) **Mât standard**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique à clairevoie;
- ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine; et
- iii Les pointes des fourches **doivent** être visibles par un opérateur assis à toutes les hauteurs de levage.

(b) **Fourches**

- i Le véhicule **doit** être équipé des fourches standards dont la longueur nominale est 1 016 mm (40 pouces) ou 1 066 mm (42 pouces); et
- ii Les fourches d'une longueur nominale de 914 mm (36 pouces) ou 1 219 mm (48 pouces) **doivent** être fournies, au lieu des fourches standards, lorsque requises par l'appel de contrat.

(c) **Dossier d'appui de charge** - Le dossier d'appui **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);

(d) **Inclinaison de mât** - Le véhicule **doit** être équipé d'un mécanisme à puissance qu'incline le mât vers l'avant ou vers l'arrière de la vertical; et

(e) **Extincteur**

- i Les véhicules avec un moteur à combustion interne **doivent** être équipés d'un extincteur ayant au moins 1 kg (2.2 livres) de produits chimiques d'extinction;;



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

- ii L'extincteur **doit** être facilement accessible à l'opérateur; et
- iii L'extincteur ne **doit** pas empêcher l'opération du véhicule ou la vue de l'opérateur.

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2**

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 2 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine.

(b) **Mât no. 3**

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 3 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine.

(c) **Mât no. 4**

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 4 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

v Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine.

- (d) **Accumulateur de levage** - Le mât **doit** être équipé d'un système pour absorber les chocs lorsque la machine roule par-dessus les voies ferrées, les nids de poules et autres obstacles;
- (e) **Translateur** - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 100 mm (4 pouces) de chaque côté du centre;
- (f) **Translation avec écartement réglable**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur avec écartement réglable intégré;
 - ii L'attache d'écartement réglable **doit** augmenter et diminuer la séparation entre les fourches non-chargées; et
 - iii Le translateur **doit** déplacer simultanément les fourches à pleine charge vers la gauche ou vers la droite.
- (g) **Fourches de 54 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 372 mm (54 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b));
- (h) **Fourches de 60 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 524 mm (60 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b));
- (i) **Guide de position des fourchons**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un guide de position des fourchons;
 - ii Le guide de position des fourchons **doit** être fixé de manière permanente au dossier d'appui;
 - iii Le guide de position des fourchons **doit** utiliser un laser pour créer une ligne qu'indique le niveau de la partie supérieure des fourchons;
 - iv Le guide de position des fourchons **doit** être connecté au système électrique du véhicule;
 - v Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque le véhicule est éteint; et
 - vi Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque les fourches sont à moins de 2 130 mm (84 pouces) du niveau du sol.

3.6 **Poste de conduite**

- (a) **Protège-conducteur**
- i Le véhicule **doit** être équipé d'un protège-conducteur avec grille métallique ou l'**Équivalent** pour protéger le conducteur; et
 - ii La hauteur du point repère du siège à la face inférieure du protège-conducteur **doit** être au moins 890 mm (35 pouces) conforme à la recommandation de la norme ANSI B56.1 lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme ISO 5353.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

- (b) **Siège** - Le véhicule **doit** être équipé d'un siège de conducteur à dossier rembourré standard du fabricant, muni d'une ceinture de sécurité; et
- (c) **Rétroviseurs** - Le véhicule **doit** être équipé des rétroviseurs fournissant un champ de vision complet pour l'opération en marche arrière sécuritaire.

3.6.1 **Caractéristiques et accessoires du poste de conduite**

- (a) **Cabine**
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'une cabine à l'épreuve des intempéries et isolée;
 - ii La hauteur du point repère du siège à la face inférieure du protège-conducteur de la cabine **doit** être au moins 890 mm (35 pouces) conforme à la recommandation de la norme ANSI B56.1 lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme ISO 5353;
 - iii La cabine **doit** être équipé d'un système de chauffage et d'un système de ventilation et de dégivrage qui est capable de garder les fenêtres exemptes de givre et de buée;
 - iv La cabine **doit** être équipé des vitres de sécurité. Il est préférable que les vitres soient teintées pour réduire la charge solaire;
 - v La cabine **doit** être équipé d'un système d'essuie-glace, y compris un lave-glace pour chaque essuie-glace; et
 - vi La cabine **doit** offrir une visibilité de la charge au-dessus du conducteur pendant les opérations d'empilage et de récupération.
- (b) **Siège à suspension**
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un siège à suspension à dossier rembourré;
 - ii Il est préférable que le siège soit recouvert en tissu;
 - iii Le siège **doit** être équipé de ceintures de sécurité conforme, au minimum, à SAE J386; et
 - iv Le siège **doit** être réglable horizontalement et verticalement sans que l'opérateur ait à se lever.

3.7 **Châssis - Commercialement équipé**

3.8 **Moteur**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un moteur diesel; et
- (b) Le moteur **doit** respecter les normes d'émission du groupe 4 ou du groupe 4i.

3.8.1 **Composants du moteur - Commercialement équipés**

3.8.2 **Réservoir(s) de carburant** - Le bouchon de remplissage du réservoir de carburant **doit** être marqué pour identifier le carburant du véhicule.

3.8.3 **Aide au démarrage par temps froid**

- (a) Le moteur **doit** être équipé de dispositifs d'aides au démarrage par temps froid qui permettent au moteur (muni de l'huile et du



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

carburant d'hiver) de démarrer aux températures atteignant -40° C;

- (b) Le moteur **doit** être équipé d'un dispositif d'aide au démarrage du moteur pour températures froides.
- (c) Le moteur **doit** avoir l'un des systèmes suivants: une ou plusieurs bougies de préchauffage, système de préchauffage d'air d'admission ou l'**Équivalent**;
- (d) Le moteur **doit** être équipé d'un ou plusieurs chauffe-moteurs 110 Volts. Les chauffe-moteurs **doivent** avoir une capacité recommandée par le fabricant du moteur ou de se conformer à la norme SAE J1310; et
- (e) La prise des chauffe-moteurs **doit** être accessible par un opérateur situé à côté du véhicule.

3.9 **Transmission** - La transmission **doit** être équipée d'un dispositif intégré de marche lente.

3.10 **Système de freinage** - Le système de freinage **doit** être conforme à la norme CSA B335, ou une **Équivalente**.

3.11 **Direction** - **Commercialement équipée**

3.12 **Pneus et roues**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé de pneus industriels à chambre à air haute pression avec une sculpture non directionnelle; et
- (b) Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges simples.

3.12.1 **Caractéristiques et accessoires des pneus**

(a) **Pneus jumelées - pneumatique**

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être de types industriels pneumatiques avec une sculpture non directionnelle.

(b) **Pneus simples - solide**

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges simples, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** avoir un bandage plein à roulement doux, à profil pneumatique et avec une sculpture non directionnelle.

(c) **Pneus jumelées - solide**

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** avoir un bandage plein à roulement doux, à profil pneumatique et avec une sculpture non directionnelle.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

(d) **Pneus simples - neige et boue**

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges simples, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être dotés de sculptures pour la neige et la boue ou une sculpture agressive.

(e) **Pneus jumelées - neige et boue**

- i Le véhicule **doit** être équipé des pneus de charges jumelées, au lieu des roues spécifiées au paragraphe 3.12; et
- ii Les pneus **doivent** être dotés de sculptures pour la neige et la boue ou une sculpture agressive.

3.13 **Commandes** - Le véhicule **doit** être équipé d'un dispositif de sécurité permettant le démarrage du moteur seulement lorsque la boîte de vitesse est au point mort.

3.14 **Instruments** - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur à affichage numérique pouvant atteindre 9 999 heures.

3.14.1 **Caractéristiques et accessoires d'instruments**

(a) **Balance**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'une balance dont la précision est au plus de plus ou moins 2 pourcent lorsque le chariot élévateur est à pleine charge; et
- ii La balance **doit** être équipée d'un affichage numérique et un dispositif de remise à zéro.

3.15 **Circuit électrique**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un klaxon qui est à la portée de l'opérateur; et
- (b) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.16 **Éclairage**

(a) **Projecteurs**

- i Le véhicule **doit** être équipé des projecteurs pour permettre les opérations du chariot élévateur durant la nuit;
- ii Les projecteurs **doivent** fournir un éclairage adéquat pour que l'opérateur peut voir la charge et les extrémités des fourches dans toutes les positions; et
- iii Le véhicule **doit** être équipé d'au moins un projecteur ajustable.

(b) **Phare clignotant**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un phare rouge clignotant montée à l'arrière du véhicule; et
- ii Le phare **doit** s'allumer lorsque le véhicule est en marche arrière.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

3.16.1 Caractéristiques et accessoires d'éclairage

- (a) Feux de circulation - Le véhicule **doit** être équipé de phares, de feux d'éclairage à l'avant et à l'arrière, des feux d'arrêts et des feux clignotants; et
- (b) Phares de travail supplémentaires - Le véhicule **doit** être équipé d'au moins deux phares de travail supplémentaires sur l'avant.

3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec des lubrifiants synthétiques et des fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 Peinture - *Commercialement équipée*

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible;
- (e) Le(s) réservoir(s) de carburant **doivent** être plein entre la moitié et le trois quarts au moment de la livraison; et
- (f) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUE INTÉGRÉ

4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistique intégré

4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique

(a) Fiche technique

- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
- iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
- v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(b) Manuels pour approbation

- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
- ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
- iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
- iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(c) Photographies et dessins de ligne

- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
- ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
- iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions de chaque Configuration du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;
- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré;



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
- i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées sur le véhicule au moment de la livraison;
- ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
- i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
- ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
- iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
- iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
- v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
- vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
- vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
- viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et
- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique sur un CD, DVD ou l'**Équivalent doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

4.1.4 Articles additionnels

- (a) Trousse des pièces initiales
 - i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
 - ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.
- (b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (d) Manuel d'entretien - numérique - anglais
 - i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (e) Manuel d'entretien - numérique - français
 - i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (f) Manuel des pièces - papier
 - i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
 - ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

(g) Manuel des pièces - numérique

- i Un manuel des pièces et en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
- iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;

- viii À l'achèvement du cours de formation en soutiens, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(e) Formation - Résolution de problèmes - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉSOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉSOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.

(f) **Formation - Résolution de problèmes - français**

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN; viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉSOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉSOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « LPS » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.8.3 **Caractéristiques et accessoires du moteur**

(a) **Dispositif de levage du réservoir - Preuve de conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, À MOTEUR PROPANE

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 Caractéristique de cote de sécurité « LPS » - Preuve de conformité
 Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.8.3 Caractéristiques et accessoires du moteur

(a) Dispositif de levage du réservoir - Preuve de conformité
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « LPS » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____

3.8.3 **Caractéristiques et accessoires du moteur**

(a) **Dispositif de levage du réservoir - Preuve de conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements comme offerts **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « LPS » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.8.3 **Caractéristiques et accessoires du moteur**

(a) **Dispositif de levage du réservoir - Preuve de conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements comme offerts **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « LPS » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.8.3 **Caractéristiques et accessoires du moteur**

(a) **Dispositif de levage du réservoir - Preuve de conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

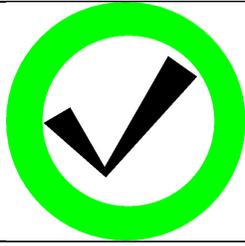


CHARIOT ÉLEVATEUR, À MOTEUR PROPANE

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**

Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____

3.8 **Moteur**

(b) **Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité**

Certificat - document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____

3.8 **Moteur**

(b) **Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité**
Certificat - document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**

Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____

3.8 **Moteur**

(b) **Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité**

Certificat - document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité

Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____

3.8 Moteur

(b) Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité

Certificat - document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 **Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

- Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.8 **Moteur**

(b) **Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.5 Caractéristique de cote de sécurité « DS » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____

(c) Hauteur de levage à la page ____ du document ____

(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document ____

Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document ____

Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document ____

Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(i) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité

Marque _____ - Modèle _____

Détails à la page ____ du document ____

3.8 Moteur

(b) Certificat d'émission du groupe 4/4i - Preuve de conformité

Certificat - document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE, À MOTEUR DIESEL

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et

- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce parti fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe B – Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique

L'annexe B est composée des appendices suivant :

- Appendice B1 : Description d'achat pour Groupe 2A - Chariot Élévateur, à Moteur Électrique, à 3 Roues;
- Appendice B2 : Description d'achat pour Groupe 2B - Chariot Élévateur, à Moteur Électrique
- Appendice B3 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 2A Configuration A, B et C
- Appendice B4 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 2B Configuration A, B, C et D



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à moteur électrique, à contrepoids et à 3 roues avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de cette Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;
- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de

OPI DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense



RDIMS # 3821626



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et

- (c) « **Commercialement équipé** » doit signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			PARAGRAPHE	UNITÉS	CONFIGURATION					
					A	B	C	D	E	F
CAPACITÉ DE LEVAGE			3.4.1 (a)	kg	905	905	1 355	1 355	1 580	1 805
				livres	2 000	2 000	3 000	3 000	3 500	4 000
CENTRE DE CHARGE			3.4.1 (a)	mm	610	610	610	610	610	610
				po	24	24	24	24	24	24
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE			3.4.1 (c)	mm	4 720	3 805	4 720	3 805	4 720	4 720
				po	186	150	186	150	186	186
MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE			3.4.1 (d)	mm	2 290	2 035	2 290	2 035	2 290	2 290
				po	90	80	90	80	90	90
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	3 805		3 805		3 805	3 805	
			po	150		150		150	150	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 135		2 135		2 135	2 135	
			po	84		84		84	84	
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	5 330		5 330		5 330	5 330	
			po	210		210		210	210	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 795		2 795		2 795	2 795	
			po	110		110		110	110	
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (c)	mm	5 940		5 940		5 940	5 940	
			po	234		234		234	234	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 925		2 925		2 925	2 925	
			po	115		115		115	115	
CAPACITÉ DES BATTERIES			3.15 (b)	kWh	17	17	24	24	24	24



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION					
		A	B	C	D	E	F
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X		X		X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X		X		X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X		X		X	X
Accumulateur de levage	3.5.1 (d)	X	X	X	X	X	X
Translateur	3.5.1 (e)	X	X	X	X	X	X
Translation avec écartement réglable	3.5.1 (f)	X	X	X	X	X	X
Fourches de 54 pouces	3.5.1 (g)	X	X	X	X	X	X
Fourches de 60 pouces	3.5.1 (h)	X	X	X	X	X	X
Guide de position de fourchons	3.5.1 (i)	X	X	X	X	X	X
Cabine amovible	3.6.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Siège à suspension	3.6.1 (b)	X		X		X	X
Pneus avec sculpture à barrettes	3.12.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Balance	3.14.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X	X	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (b)	X	X	X	X	X	X
Chargeur, 440 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X	X	X	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X	X	X	X	X
Système d'arrosage des batteries	3.15.1 (e)	X	X	X	X	X	X
Rouleaux de batteries	3.15.1 (f)	X	X	X	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs
Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks
Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>

ANSI B56.1

Safety Standards for Low Lift and High Lift Trucks
American National Standards Institute
1899 L Street, NW, 11th Floor
Washington, DC, 20036
<http://www.ansi.org/>

ISO 5353

Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et
forestiers - Point repère du siège
International Organisation for Standardisation
ISO Central Secrétariat
1, ch. de la Voie-Creuse
CP 56
CH 1211 Geneva 20
Switzerland
<http://www.iso.org/iso/home.htm>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité du véhicule** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur alimenté par batterie avec l'opérateur assis.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) au centre de charge tel que donnée comme « **CENTRE DE CHARGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) La capacité de levage, avec le mât standard et sans accessoires, ne **doit** pas diminuer avant que la hauteur de levage atteinte 3 810 mm (150 pouces);
- (c) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levage d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) lorsque mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute; et
- (d) Le véhicule, doté d'un mat dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.4.2 Configuration du chariot élévateur

- (a) Le véhicule **doit** avoir 3 roues; et
- (b) Les véhicules à 3 roues **doivent** avoir une roue directrice ou deux roues directrices montées sur le même pivot.

3.5 Équipement

- (a) Mât standard
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique à clairevoie; et
 - ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.
- (b) Fourches
 - i Le véhicule **doit** être équipé des fourches standards dont la longueur nominale est 1 016 mm (40 pouces) ou 1 066 mm (42 pouces); et
 - ii Les fourches d'une longueur nominale de 914 mm (36 pouces) ou 1 219 mm (48 pouces) **doivent** être fournies, au lieu des fourches standards, lorsque requises par l'appel de contrat.
- (c) Dossier d'appui de charge - Le dossier d'appui **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);
- (d) Inclinaison de mât - Le véhicule **doit** être équipé d'un mécanisme à puissance qu'incline le mât vers l'avant ou vers l'arrière de la vertical; et
- (e) Extincteur
 - i Des véhicules électriques **doit** être équipés d'un extincteur ayant au moins 1 kg (2.2 livres) de produits chimiques d'extinction;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- ii L'extincteur **doit** être installé dans un endroit facilement accessible; et
- iii L'extincteur ne **doit** pas empêcher l'opération du véhicule ou la vue de l'opérateur.

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 2 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine.

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 2 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- v Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine.

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Le mât no. 2 **doit** être à clairevoie;
- iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- iv Le véhicule, avec le mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

v Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine.

- (d) **Accumulateur de levage** - Le mât **doit** être équipé d'un système pour absorber les chocs lorsque la machine roule par-dessus les voies ferrées, les nids de poules et autres obstacles;
- (e) **Translateur** - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 100 mm (4 pouces) de chaque côté du centre;
- (f) **Translation avec écartement réglable**
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur avec écartement réglable intégré;
 - ii L'attache d'écartement réglable **doit** augmenter et diminuer la séparation entre les fourches non-chargées; et
 - iii Le translateur **doit** déplacer simultanément les fourches à pleine charge vers la gauche ou vers la droite.
- (g) **Fourches de 54 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 372 mm (54 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b));
- (h) **Fourches de 60 pouces** - Le véhicule **doit** être équipé des fourches de longueur nominale de 1 524 mm (60 pouces), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (b)); et
- (i) **Guide de position des fourchons**
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un guide de position des fourchons;
 - ii Le guide de position des fourchons **doit** être fixé de manière permanente au dossier d'appui;
 - iii Le guide de position des fourchons **doit** utiliser un laser pour créer une ligne qu'indique le niveau de la partie supérieure des fourchons;
 - iv Le guide de position des fourchons **doit** être connecté au système électrique du véhicule;
 - v Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque le véhicule est éteint; et
 - vi Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque les fourches sont à moins de 2 130 mm (84 pouces) du niveau du sol.

3.6 **Poste de conduite**

- (a) **Protège-conducteur**
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un protège-conducteur avec grille métallique ou l'**Équivalent** pour protéger le conducteur; et
 - ii La hauteur du point repère du siège à la face inférieure du protège-conducteur **doit** être au moins



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

890 mm (35 pouces) conforme à la recommandation de la norme ANSI B56.1 lorsqu'elle est mesurée conformément à la norme ISO 5353.

- (b) **Siège** - Le véhicule **doit** être équipé d'un siège de conducteur à dossier rembourré standard du fabricant, muni d'une ceinture de sécurité; et
- (c) **Rétroviseurs** - Le véhicule **doit** être équipé des rétroviseurs fournissant un champ de vision complet pour l'opération en marche arrière sécuritaire.

3.6.1 **Caractéristiques et accessoires du poste de conduite**

(a) **Cabine amovible**

- i Le véhicule **doit** être fourni d'une cabine amovible avec des portes amovibles;
- ii La cabine **doit** se monter sur le protège-conducteur; et
- iii La cabine **doit** être facile à installer ou à enlever sans avoir besoin d'outils.

(b) **Siège à suspension**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un siège à suspension à dossier rembourré;
- ii Il est préférable que les sièges soient recouvert en tissu;
- iii Le siège **doit** être équipé de ceintures de sécurité conforme, au minimum, à SAE J386; et
- iv Le siège **doit** être réglable horizontalement et verticalement sans que l'opérateur ait à se lever.

3.7 **Châssis** - *Commercialement équipé*

3.8 **Moteur** - *Commercialement équipé*

3.9 **Transmission** - *Commercialement équipée*

3.10 **Système de freinage** - Le système de freinage **doit** être conforme à la norme CSA B335, ou une **Équivalente**.

3.11 **Direction** - *Commercialement équipée*

3.12 **Pneus**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé des pneus standard du fabricant en étant de type à surface lisse et installés par pression; et
- (b) La bande de roulement **doit** être optimisé pour chariot élévateur électrique.

3.12.1 **Caractéristiques et accessoires des pneus**

- (a) **Pneus avec sculpture à barrettes** - Le véhicule **doit** être équipé des pneus avec sculpture à barrettes, au lieu des pneus standard (paragraphe 3.12).

3.13 **Commandes** - Le véhicule **doit** être équipé des commandes facilement accessibles pour l'opérateur qui inclut un régulateur de vitesse à réglage infiniment variable permettant une utilisation pratique avec le pied droit.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

3.14 **Instruments** - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.14.1 **Caractéristiques et accessoires d'instruments**

(a) **Balance**

- i Le véhicule **doit** être équipé d'une balance dont la précision est d'au plus de 2 pourcent lorsque le capacité de levage du chariot élévateur; et
- ii La balance **doit** être équipée d'un affichage numérique et un dispositif de remise à zéro.

3.15 **Système électrique**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts; et
- (b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.15.1 **Caractéristiques et accessoires du circuit électrique**

- (a) **Chargeur, 220 V monophasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, monophasée, 60 Hz;
- (b) **Chargeur, 220 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;
- (c) **Chargeur, 440 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) **Chargeur, 550 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz;
- (e) **Système d'arrosage des batteries**
 - i Le véhicule **doit** être fourni d'un système d'arrosage des batteries;
 - ii Le système d'arrosage des batteries **doit** inclure un tuyau amovible; et
 - iii Le tuyau amovible **doit** être fourni d'une connexion rapide.
- (f) **Rouleaux de batteries** - Le véhicule **doit** être équipé des rouleaux de batteries pour permettre le remplacement rapide des batteries.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

3.16 Éclairage

(a) Feux de travail

- i Le véhicule **doit** être équipé de deux feux de travail ajustables DEL en avant et une feu de travail ajustable DEL en arrière; et
- ii Les feux de travail **doivent** fournir un éclairage pour des opérations en marche avant et arrière.

(b) Phare clignotant

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un phare rouge clignotant montée à l'arrière du véhicule; et
- ii Le phare **doit** s'allumer lorsque le véhicule est en marche arrière.

3.17 Système hydraulique - Commercialement équipé

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec des lubrifiants synthétiques et des fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 Peinture - Commercialement équipée

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS
- 4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés
- 4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique
- (a) Fiche technique
- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
 - ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
 - iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
 - v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (b) Manuels pour approbation
- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
 - ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
 - iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
 - iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours ouvrables calendaires suivant la réception.
- (c) Photographies et dessins de ligne
- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
 - ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
 - iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré;
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group); et
- vi Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et
- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique sur un CD, DVD ou l'**Équivalent doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

(a) Trousse des pièces initiales

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
- ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

(b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) Manuel d'entretien - numérique - anglais

- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) Manuel d'entretien - numérique - français

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (f) **Manuel des pièces - papier**
 - i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
 - ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.
- (g) **Manuel des pièces - numérique**
 - i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuels de pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
 - iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
 - v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 **Formation**

- (a) **Formation - Familiarisation - anglais**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
 - iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
 - v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
 - vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien- anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.
- (e) Formation - Résolution de problèmes - anglais
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ÉLECTRIQUE, 3 ROUES

personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;

- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **SCOPE**

1.1 **Scope** - This Purchase Description covers the requirements for electric 4-wheel sit-down rider counterbalance forklifts with features and attachments.

1.2 **Instructions** - The following instructions apply to this Purchase Description.

- (a) Requirements, which are identified by the word "**shall**", are mandatory. Deviations will not be permitted;
- (b) Requirements identified with a "will" define actions to be performed by Canada and require no action/obligation on the Contractor's part;
- (c) Where "**shall**" or "will" are not used, the information supplied is for guidance only;
- (d) In this document "provided" **shall** mean "provided and installed";
- (e) Where a standard is specified and the Contractor has offered an **Equivalent**, that **Equivalent** standard **shall** be supplied by the Contractor, upon request;
- (f) Where a technical certification is referred to in this Purchase Description, a copy of the certification or an acceptable Proof of Compliance **shall** be supplied, when requested by the **Technical Authority**;
- (g) While the SI system **shall** be used as the primary system of measurement to define requirements of this Purchase Description, both the SI system and the standard system for this product may be indicated. Conversion from one system of measurement to the other may not be exact; and
- (h) Dimensions stated as nominal **shall** be treated as approximate dimensions. Nominal dimensions reflect a method by which materials or products are generally identified for sale commercially, but which differ from the actual dimensions.

1.3 **Definitions**

- (a) "**Technical Authority**" **shall** mean the official responsible for the technical content of this Purchase Description;
- (b) "**Equivalent**" **shall** mean a standard, means, or component type, which the **Technical Authority** has approved for this requirement

OPI DSVPM 4 - DAVPS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense

Canada

RDIMS # 3741240

© 2016 DND/MDN Canada

Page 1 of 19



as meeting the specified requirements for fit, form, function and performance; and

- (c) **"Commercially Equipped"** shall mean that the vehicle is provided in its standard commercial Configuration with no additional government-specified requirements.

1.4 **Data Table** - The following table shows required performance and dimensions for each Configuration and includes paragraph references.

CHARACTERISTIC		PARAGRAPH	UNITS	CONFIGURATION			
				A	B	C	D
LIFT CAPACITY		3.4.1 (a)	kg	1,805	2,260	2,715	3,170
			lb	4,000	5,000	6,000	7,000
LOAD CENTRE		3.4.1 (a)	mm	610	610	610	610
			in	24	24	24	24
STANDARD MAST - LIFT HEIGHT		3.4.1 (c)	mm	4,720	4,720	4,720	4,695
			in	186	186	186	185
STANDARD MAST - VEHICLE HEIGHT		3.4.1 (d)	mm	2,290	2,290	2,290	2,290
			in	90	90	90	90
MAST 2	LIFT HEIGHT	3.5.1 (a)	mm	3,805	3,805	3,805	3,805
			in	150	150	150	150
	VEHICLE HEIGHT		mm	2,135	2,135	2,135	2,135
			in	84	84	84	84
MAST 3	LIFT HEIGHT	3.5.1 (b)	mm	5,330	5,330	5,330	5,330
			in	210	210	210	210
	VEHICLE HEIGHT		mm	2,795	2,795	2,795	2,795
			in	110	110	110	110
MAST 4	LIFT HEIGHT	3.5.1 (c)	mm	5,940	5,940	5,940	5,560
			in	234	234	234	219
	VEHICLE HEIGHT		mm	2,925	2,925	2,925	2,925
			in	115	115	115	115
BATTERY CAPACITY		3.15 (b)	kWh	29.5	40.5	47.5	47.5



PURCHASE DESCRIPTION
 GROUP 2B
FORKLIFT, ELECTRIC, 4 WHEELS

1.4.1 **Feature Table** - The following table indicates with an "X" and by Configuration the features, accessories, items and training, which *shall* become part of the vehicle order when required by the call-up.

DESCRIPTION	PARAGRAPH	CONFIGURATION			
		A	B	C	D
"EE" Safety Rating Feature	3.3.4	X	X	X	X
Mast no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X	X
Mast no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X	X
Mast no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X	X
Lift Accumulator	3.5.1 (d)	X	X	X	X
Side Shifter	3.5.1 (e)	X	X	X	X
Fork Positioner/Side Shifter	3.5.1 (f)	X	X	X	X
54-inch Forks	3.5.1 (g)	X	X	X	X
60-inch Forks	3.5.1 (h)	X	X	X	X
Fork Tine Position Guide	3.5.1 (i)	X	X	X	X
Removable Cab	3.6.1 (a)	X	X	X	X
Suspension Seat	3.6.1 (b)	X	X	X	X
Lug Tread Tires	3.12.1 (a)	X	X	X	X
Weigh Scale	3.14.1 (a)	X	X	X	X
120 V, Single Phase Charger	3.15.1 (a)	X	X	X	X
220 V, 3 Phase Charger	3.15.1 (b)	X	X	X	X
440 V, 3 Phase Charger	3.15.1 (c)	X	X	X	X
550 V, 3 Phase Charger	3.15.1 (d)	X	X	X	X
Battery Watering System	3.15.1 (e)	X	X	X	X
Battery Rollers	3.15.1 (f)	X	X	X	X
Initial Parts Kit	4.1.4 (a)	X	X	X	X
Paper Maintenance Manuals - English	4.1.4 (b)	X	X	X	X
Paper Maintenance Manuals - French	4.1.4 (c)	X	X	X	X
Digital Maintenance Manuals - English	4.1.4 (d)	X	X	X	X
Digital Maintenance Manuals - French	4.1.4 (e)	X	X	X	X
Paper Parts Manual	4.1.4 (f)	X	X	X	X
Digital Parts Manual	4.1.4 (g)	X	X	X	X
Training - Familiarization - English	4.2 (a)	X	X	X	X
Training - Familiarization - French	4.2 (b)	X	X	X	X
Training - Maintenance - English	4.2 (c)	X	X	X	X
Training - Maintenance - French	4.2 (d)	X	X	X	X
Training - Troubleshooting - English	4.2 (e)	X	X	X	X
Training - Troubleshooting - French	4.2 (f)	X	X	X	X



2. APPLICABLE DOCUMENTS - The following documents are referenced in this Purchase Description. Canada will not be supplying any reference documents. Available information on the organization is supplied.

SAE Standards

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Safety Standards for Lift Trucks
Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/en/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks
Underwriters' Laboratories of Canada
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Hazardous Products Act

Government of Canada / Department of Justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/H-3/>

Canada Occupational Health and Safety Regulations

Government of Canada / Department of Justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-86-304/index.html>

ANSI B56.1

Safety Standards for Low Lift and High Lift Trucks
American National Standards Institute
1899 L Street, NW, 11th Floor
Washington, DC, 20036
<http://www.ansi.org/>

ISO 5353

Earth-moving machinery, and tractors and machinery for agriculture
and forestry - Seat index point
International Organisation for Standardisation
ISO Central Secrétariat
1, ch. de la Voie-Creuse
CP 56
CH 1211 Geneva 20
Switzerland
<http://www.iso.org/iso/home.htm>



3. REQUIREMENTS

3.1 Standard Design

- (a) The vehicle **shall** be the latest model from a manufacturer who has demonstrated acceptability by selling this type and size class of vehicle for at least three (3) years;
- (b) The vehicle **shall** include all components, equipment and accessories normally supplied for this application, although they may not specifically be described in this Purchase Description;
- (c) The vehicle **shall** have engineering certification available for this application from the original manufacturers of major equipment, systems and assemblies;
- (d) The vehicle **shall** conform to all applicable laws, regulations and industrial standards in effect in Canada at the time of manufacture. The regulatory areas may include but are not necessarily limited to manufacturing, health and safety, noise levels, environment and emissions; and
- (e) The vehicle and accessories **shall** operate in accordance with all original equipment manufacturers' (OEM) rated capacities and performance specifications.

3.2 Operating Conditions

3.2.1 Weather - The vehicle **shall** operate in temperatures ranging from 0 to 40°C.

3.2.2 Terrain - The vehicle **shall** operate on use-roughened concrete floors while being used for stacking, un-stacking and moving general supplies in warehouses.

3.3 Safety Standards

3.3.1 Vehicle Safety - All vehicle design and safety aspects **shall** be in accordance with CSA B335 or an **Equivalent**.

3.3.2 Hazardous Materials - The Contractor **shall** minimize or eliminate the use of hazardous materials, ozone depleting substances, polychlorinated biphenyls, asbestos and heavy metals (as described in the Hazardous Products Act of Canada) used in the manufacture and assembly of the product supplied.

3.3.3 "E" Safety Rating - The vehicle **shall** be manufactured to meet the requirements of an "E" safety rating in accordance with Standard UL 583, or an **Equivalent**.

3.3.4 "EE" Safety Rating Feature

- (a) The vehicle **shall** be manufactured to meet the requirements of an "EE" safety rating in accordance with Standard UL 583, or an **Equivalent**, in lieu of the "E" safety rating (paragraph 3.3.3); and
- (b) A certification label confirming the vehicle meets the "EE" safety rating **shall** be permanently affixed to the vehicle before delivery.

3.4 Vehicle - The vehicle **shall** be a battery-powered sit down rider type forklift.



3.4.1 Forklift Performance

- (a) The vehicle, with the standard mast and no accessories, **shall** have a lift capacity of at least that given as "**LIFT CAPACITY**" in the Data Table (paragraph 1.4) at the load centre of that given as "**LOAD CENTRE**" in the Data Table (paragraph 1.4);
- (b) The lift capacity, with the standard mast and no accessories, **shall** not de-rate to below specified lift capacity before reaching a load lift height of 3,810 mm (150 inches);
- (c) The vehicle **shall** have a lift height of at least that given as "**STANDARD MAST - LIFT HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4), measured from the floor to the top surface of the forks in the full-up position; and
- (d) The vehicle, with the mast in its lowest position, **shall** pass under a horizontal beam with a height above ground level of that given as "**STANDARD MAST - VEHICLE HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4).

3.4.2 Forklift Configuration

- (a) The vehicle **shall** have 4 wheels; and
- (b) 4-wheel vehicles **shall** have two separate steer wheels, one on either side of the vehicle.

3.5 Equipment

(a) Standard Mast

- i The vehicle **shall** be provided with a see-through telescopic mast; and
- ii The standard mast **shall** have full free lift.

(b) Forks

- i The vehicle **shall** be provided with standard forks having a nominal length of either 1,016 mm (40 inches) or 1,066 mm (42 inches); and
- ii Forks with nominal lengths of 914 mm (36 inches) or 1,219 mm (48 inches) **shall** be provided, in lieu of the standard forks, when required by the call-up.

(c) Backrest - The backrest **shall** have a nominal height of 1,219 mm (48 inches);

(d) Mast Tilt - The vehicle **shall** be provided with a power mechanism that tilts the mast fore and aft of vertical; and

(e) Fire Extinguisher

- i Electric vehicles **shall** be provided with a fire extinguisher having at least 1 kg (2.2 lb) of fire extinguishing chemicals;
- ii The fire extinguisher **shall** be installed to be readily accessible to the operator; and
- iii The fire extinguisher **shall** not interfere with operation of the vehicle or the view of the operator.



3.5.1 Features and Accessories

(a) Mast no. 2

- i The vehicle **shall** be provided with mast no. 2, in lieu of the standard mast (paragraph 3.5 (a));ii Mast no. 2 **shall** be a "see-through" design;
- ii Mast no. 3 **shall** be a "see-through" design;
- iii Mast no. 2 **shall** have a lift height, measured from the floor to the top surface of the forks in the full-up position, of at least that given as "**MAST 2**" - "**LIFT HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4);
- iv The vehicle, with the mast no. 2 in its lowest position, **shall** pass under a horizontal beam with a height above ground level of that given as "**MAST 2**" - "**VEHICLE HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4); and
- v Mast no. 2 **shall** have full free lift.

(b) Mast no. 3

- i The vehicle **shall** be provided with mast no. 3, in lieu of the standard mast (paragraph 3.5 (a));
- ii Mast no. 2 **shall** be a "see-through" design;
- iii Mast no. 3 **shall** have a lift height, measured from the floor to the top surface of the forks in the full-up position, of at least that given as "**MAST 3**" - "**LIFT HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4);
- iv The vehicle, with the mast no. 3 in its lowest position, **shall** pass under a horizontal beam with a height above ground level of that given as "**MAST 3**" - "**VEHICLE HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4); and
- v Mast no. 3 **shall** have full free lift.

(c) Mast no. 4

- i The vehicle **shall** be provided with mast no. 4, in lieu of the standard mast (paragraph 3.5 (a));
- ii Mast no. 2 **shall** be a "see-through" design;
- iii Mast no. 4 **shall** have a lift height, measured from the floor to the top surface of the forks in the full-up position, of at least that given as "**MAST 4**" - "**LIFT HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4);
- iv The vehicle, with the mast no. 4 in its lowest position, **shall** pass under a horizontal beam with a height above ground level of that given as "**MAST 4**" - "**VEHICLE HEIGHT**" in the Data Table (paragraph 1.4); and
- v Mast no. 4 **shall** have full free lift.

(d) Lift Accumulator - The mast **shall** be provided with a system to absorb impact loads from tracks, potholes and other obstacles;

(e) Side Shifter - The vehicle **shall** be provided with a side shifter capable of shifting the fully loaded forks



simultaneously at least 100 mm (4 inches) to both sides of the centreline;

(f) Fork Positioning Side Shifter

- i The vehicle **shall** be provided with a fork-positioning side shifter;
- ii The fork-positioning attachment **shall** increase/decrease the spacing between the unloaded forks; and
- iii The side shifter **shall** be capable of side shifting fully loaded forks simultaneously to either side.

(g) 54-inch Forks - The vehicle **shall** be provided with forks having a nominal length of 1,372 mm (54 inches), in lieu of standard forks (paragraph 3.5 (b));

(h) 60-inch Forks - The vehicle **shall** be provided with forks having a nominal length of 1,524 mm (60 inches), in lieu of standard forks (paragraph 3.5 (b)); and

(i) Fork Tine Position Guide

- i The vehicle **shall** be provided with a fork tine position guide;
- ii The fork tine position guide **shall** be permanently attached to the forklift carriage;
- iii The fork tine position guide **shall** use a laser to create a line that shows the level of the top of the fork tines;
- iv The fork tine position guide **shall** be connected to the vehicle electrical system;
- v The fork tine position guide **shall** automatically turn off when the vehicle is turned off; and
- vi The fork tine position guide **shall** automatically turn off when the forks are within 2,130 mm (84 inches) of ground level.

3.6 Operator Station

(a) Overhead Guard

- i The vehicle **shall** be provided with a driver's overhead guard with wire mesh or **Equivalent** mounted to protect operator; and
- ii The height from the seat point index to the underside of the overhead guard **shall** be at least 890 mm (35 inches) in accordance with the recommendation in ANSI B56.1 when measured in accordance with ISO 5353.

(b) Seat - The vehicle **shall** be provided with a padded operator's seat and backrest, provided with seat belts; and

(c) Mirrors - The vehicle **shall** be provided with rear view mirrors providing a full view for safe reverse operations.



3.6.1 Operator Station Features and Accessories

(a) Removable Cab

- i The vehicle **shall** be supplied with a removable cab with removable doors;
- ii The cab **shall** fit over the overhead guard; and
- iii The cab **shall** be easily installed/removed without the use of tools.

(b) Suspension Seat

- i The vehicle **shall** be provided with a padded full suspension seat and backrest;
- ii It is preferred that the seat be cloth covered;
- iii The seat **shall** be provided with seat belts conforming, as a minimum, to SAE J386; and
- iv The seat **shall** be provided with fore/aft and vertical adjustment without the operator having to move from a seated position.

3.7 Chassis - Commercially Equipped

3.8 Motors - Commercially Equipped

3.9 Transmission - Commercially Equipped

3.10 Brake System - The braking system **shall** conform to CSA B335, or an **Equivalent**.

3.11 Steering - Commercially Equipped

3.12 Tires

- (a) The vehicle **shall** be provided with manufacturer's standard smooth face press-on tires;
- (b) The tread material **shall** be optimized for use on an electric forklift.

3.12.1 Tire Features and Accessories

- (a) Lug Tread Tires - The vehicle **shall** be provided with lug tread tires, in lieu of the standard tires (paragraph 3.12).

3.13 Controls - The vehicle **shall** be provided with controls readily accessible to the operator including an infinitely variable speed controller with convenient right foot operation.

3.14 Instruments - The instruments **shall** be provided with an hour-meter with numerical read-out which records accumulated running time up to 9,999 hours and a battery state-of-charge indicator with lift interrupt.

3.14.1 Instruments Features and Accessories

(a) Weigh Scale

- i The vehicle **shall** be provided with a weigh scale with accuracy of at most 2 percent of forklift capacity; and
- ii The weigh scale **shall** be provided with a digital readout with zeroing capability.



3.15 Electrical System

- (a) The vehicle *shall* be provided with an electrical system operating at no less than twenty four (24) volts;
- (b) Batteries *shall* have a capacity of at least "BATTERY CAPACITY" as given in the Data Table (paragraph 1.4); and
- (c) The vehicle *shall* be provided with a backup alarm to alert personnel that the vehicle is in back-up mode.

3.15.1 Electrical Features and Accessories

- (a) 220 V, Single Phase Charger - A charger *shall* be supplied for connection to a 220-volt, single phase, 60 Hz power source;
- (b) 220 V, 3 Phase Charger - A charger *shall* be supplied for connection to a 220-volt, three phase, 60Hz power source;
- (c) 440 V, 3 Phase Charger - A charger *shall* be supplied for connection to a 440-volt, three phase, 60Hz power source;
- (d) 550 V, 3 Phase Charger - A charger *shall* be supplied for connection to a 550-volt, three phase, 60Hz power source;
- (e) Battery Watering System
 - i The vehicle *shall* be provided with a battery watering system;
 - ii The battery watering system *shall* be supplied with a removable hose; and
 - iii The removable hose *shall* be provided with a quick connect coupler.
- (f) Battery Rollers - The vehicle *shall* be provided with battery compartment rollers to allow the rapid changing of the batteries.

3.16 Lighting

- (a) Work Lights
 - i The vehicle *shall* be provided with two adjustable forward facing LED work lights and one adjustable rear-facing LED work light; and
 - ii The work lights *shall* provide sufficient illumination for forward and reverse operations of vehicle.
- (b) Flashing Beacon
 - i The vehicle *shall* be provided with a red flashing beacon light mounted on the rear of the vehicle; and
 - ii The beacon *shall* be activated when the vehicle transmission is in reverse.

3.17 Hydraulic System - Commercially Equipped

3.18 Lubricants and Hydraulic Fluids

- (a) The vehicle *shall* operate using synthetic non-proprietary lubricants and hydraulic fluids; and



- (b) Grease fittings provided on the vehicle **shall** conform to SAE J534.

3.19 Paint - *Commercially Equipped*

3.20 Identification - The manufacturer's name, model and vehicle serial number **shall** be permanently marked in a conspicuous and protected location.

3.21 Vehicle Delivery Condition

- (a) The vehicle **shall** be delivered to destination in a fully operational condition (serviced and adjusted). Both the interior and exterior **shall** be cleaned;
- (b) If the vehicle requires assembly at destination, the Contractor **shall** be responsible for all manpower and equipment to perform assembly;
- (c) The space for assembly at destination will be provided, if required;
- (d) For shipment verification, items such as wheel wrenches, jacks, and all other tools, equipment and accessories, which are shipped loose, **shall** be listed on the shipping certificate or to an attached packing note; and
- (e) Lubricants installed in the vehicle at time of delivery **shall** be suitable for the destination and the season of delivery.



4. **INTEGRATED LOGISTIC ITEMS**

4.1 **Contractor Documentation and Integrated Logistic Items**

4.1.1 **Documents Supplied to the Technical Authority**

(a) **Data Summary**

- i A bilingual data summary **shall** be supplied for each Configuration with data and a vehicle picture on the **Technical Authority** supplied form;
- ii The **Technical Authority** will supply a template of an approved data summary to the Contractor;
- iii The Contractor **shall** supply the information requested for all accessories and features for the equipment Configuration;
- iv The Contractor **shall** submit a digital copy (MS Word) of the completed data summary to the **Technical Authority** for approval; and
- v Data summary approval or comments will be supplied within 30 calendar days of receipt.

(b) **Manuals for Approval**

- i A set of manuals for each Configuration, in digital format, including the operator, parts and maintenance (shop repair) manuals **shall** be supplied. Manuals may cover more than one Configuration;
- ii The set of manuals **shall** include manuals for all the specified accessories and features for the Configuration. Accessory manuals may be included as supplements to the vehicle manuals;
- iii Manuals will not be returned; and
- iv Manual approval or comments will be supplied within 30 calendar days of receipt.

(c) **Photographs and Line Drawings**

- i Two (2) digital colour photographs, one left-front three-quarter view, and one right-rear three-quarter view of each Configuration **shall** be supplied;
- ii One (1) digital colour photograph of each attachment taken at the three-quarter view that best illustrates the attachment **shall** be supplied;
- iii One (1) front-view and one (1) side-view line drawing showing dimensions of the vehicle **shall** be supplied. Brochure line drawings are acceptable;
- iv Photographs **shall** have a plain uncluttered background;
- v Photographs **shall** be in a JPEG (Joint Photographic Experts Group) format; and
- vi Photographs **shall** have a resolution of at least eight (8) Mega pixels.



- (d) Initial Parts Kit List - A list of the parts included in the initial parts kit specified in paragraph 4.1.4(a) for each Configuration **shall** be supplied;
- (e) Material Safety Data Sheets
 - i The Contractor **shall** supply a list, in digital format, of all hazardous materials used on the vehicle;
 - ii If there are no hazardous materials used, this **shall** be stated on the list; and
 - iii The Contractor **shall** supply material safety data sheets of all hazardous materials in the list.
- (f) Training Plan(s) - The Contractor **shall** supply a training plan for approval, for each of the training requirements listed in paragraph 4.2; and
- (g) Customer Support Package
 - i A customer support package, in digital format, **shall** be supplied;
 - ii The customer support package **shall** include brochures for all vehicle models used to comply with each of the Configuration requirements;
 - iii The customer support package **shall** include the brochures for all features/attachments not supplied by the vehicle manufacturer;
 - iv The customer support package **shall** include a Configuration document stating the make/model(s) required to fulfil all requirements for that Configuration;
 - v The Configuration document **shall** state the estimated delivery for each make/model required to fulfil requirements of that Configuration;
 - vi The Configuration document **shall** include a list of equipment/features that comprise the basic specified vehicle including any related product code required on the manufacturer's basic model;
 - vii The Configuration document **shall** include a list for all additional accessories/features that are specified for that Configuration including, where relevant, the product code and make/model;
 - viii The **Technical Authority** will distribute the customer support package to those who request it, however, the Contractor **shall** distribute this document, when requested; and
 - ix The Contractor **shall** receive approval for the customer support package from the **Technical Authority** prior to distribution.



4.1.2 Items Supplied with Each Vehicle

(a) Operator's Manual

- i An operator's manual for the safe vehicle operation including all supplied attachments **shall** be supplied;
- ii The operator's manual **shall** be supplied in a bilingual format or as 2 manuals (one English, and one French) in a single binder;
- iii In addition to the paper copy of the operator's manual, a digital copy on a CD, DVD or **Equivalent shall** be supplied;
- iv The CD or DVD **shall** be permanently and legibly labeled with the list of contents; and
- v The digital copy **shall** not require a password or an Internet connection to be functional.

(b) Warranty Letter

- i A paper copy of the completed bilingual warranty letter in the approved format with each vehicle shipped **shall** be supplied;
- ii The **Technical Authority** will supply a template of an approved warranty letter to the Contractor;
- iii The Contractor **shall** supply a complete description of the warranty in the warranty letter with the requested warranty terms and any system or sub system warranty that exceeds the minimum requested in the contractual documents;
- iv The warranty letter **shall** include the name and contact information of the closest designated warranty provider and other designated warranty providers across Canada; and
- v Designated warranty providers **shall** honour the warranty letter.

(c) Material Safety Data Sheets

- i A set of material safety data sheets **shall** be supplied; and
- ii The material safety data sheets **shall** be the same as those supplied to the **Technical Authority** as per paragraph 4.1.1 (e).

4.1.3 Distribution of copies of Warranty Letter

- (a) DND - For vehicles shipped to DND, a bilingual copy of the warranty letter, in electronic format, **shall** be supplied to the **Technical Authority**; or
- (b) Not DND - For vehicles shipped to users other than DND, a bilingual copy of the warranty letter, in electronic format, **shall** be supplied to the identified user or designated contact person.



4.1.4 Additional Items

(a) Initial Parts Kit

- i One initial parts kit **shall** be supplied; and
- ii The initial parts kit **shall** include a complete set of parts, including filters and filter elements required by the Original Equipment Manufacturer for the first year of scheduled maintenance.

(b) Paper Maintenance Manual - English - A maintenance manual in paper format in English required for the maintenance and repair of the vehicle, features and accessories **shall** be supplied;

(c) Paper Maintenance Manual - French - A maintenance manual in paper format in French required for the maintenance and repair of the vehicle, features and accessories **shall** be supplied;

(d) Digital Maintenance Manual - English

- i A searchable digital maintenance manual in English required for maintenance and repair of the vehicle features and accessories **shall** be supplied on a CD/DVD-ROM;
- ii The digital maintenance manual **shall** be in a PDF or **Equivalent** format;
- iii The digital format **shall** not require a password or an Internet connection to be functional; and
- iv An on-line maintenance manual may be supplied in lieu of the digital maintenance manual, however, this **shall** be provided without subscription fees.

(e) Digital Maintenance Manual - French

- i A searchable digital maintenance manual in French required for maintenance and repair of the vehicle features and accessories **shall** be supplied on a CD/DVD-ROM;
- ii The digital maintenance manual **shall** be in a PDF or **Equivalent** format;
- iii The digital format **shall** not require a password or an Internet connection to be functional; and
- iv An on-line maintenance manual may be supplied in lieu of the digital maintenance manual, however, this **shall** be provided without subscription fees.

(f) Paper Parts Manual

- i A parts manual in paper format required for the vehicle, features and accessories **shall** be supplied;
- ii The parts manual **shall** be in English; and
- iii It is desirable to provide the parts manual in French in addition to the English version.



(g) Digital Parts Manual

- i A searchable digital parts manual required for vehicle, features and accessories **shall** be supplied on a CD/DVD-ROM;
- ii The digital maintenance manual **shall** be in a PDF or **Equivalent** format;
- iii The parts manual **shall** be in English;
- iv It is desirable to provide the parts manual in French in addition to the English version;
- v The digital format **shall** not require a password or an Internet connection to be functional; and
- vi An on-line parts manual may be supplied in lieu of the digital parts manual, however, this **shall** be provided without subscription fees.

4.2 Training

(a) Training - Familiarization - English

- i The Contractor **shall** supply a familiarization course in English;
- ii The course instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The familiarization course **shall** include operation and maintenance segments demonstrating all safety measures required for safe vehicle use, instructions on the use of all features and accessories provided and maintenance;
- iv The instructor **shall** supply responses to questions;
- v The familiarization course **shall** have a minimum duration of eight (8) hours;
- vi The familiarization course **shall** accommodate up to eight (8) personnel;
- vii The familiarization course **shall** be supplied at the delivery destination;
- viii For vehicles shipped to DND, the date for the familiarization course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;
- ix After completion of the familiarization course, the Contractor **shall** have the "PROOF OF FAMILIARIZATION" certificate signed by the senior course attendee; and
- x The **Technical Authority** will supply the "PROOF OF FAMILIARIZATION" document template in a digital format.



(b) Training - Familiarization - French

- i The Contractor **shall** supply a familiarization course in French;
- ii The course instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The familiarization course **shall** include operation and maintenance segments demonstrating all safety measures required for safe vehicle use, instructions on the use of all features and accessories provided and maintenance;
- iv The instructor **shall** supply responses to questions;
- v The familiarization course **shall** have a minimum duration of eight (8) hours;
- vi The familiarization course **shall** accommodate up to eight (8) personnel;
- vii The familiarization course **shall** be supplied at the delivery destination;
- viii For vehicles shipped to DND, the date for the familiarization course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;
- ix After completion of the familiarization course, the Contractor **shall** have the "PROOF OF FAMILIARIZATION" certificate signed by the senior course attendee; and
- x The **Technical Authority** will supply the "PROOF OF FAMILIARIZATION" document template in a digital format.

(c) Training - Maintenance - English

- i The Contractor **shall** supply a maintenance training course in English;
- ii The instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The maintenance training course curriculum **shall** include operation and maintenance safety precautions, preventive maintenance including servicing schedules, troubleshooting, testing and adjustments;
- iv The maintenance training course **shall** have a minimum duration of four (4) days;
- v The maintenance training course **shall** accommodate up to eight (8) maintenance personnel;
- vi The maintenance training course **shall** be supplied at the delivery destination;
- vii For vehicles shipped to DND, the dates for the maintenance training course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;



- viii After completion of the maintenance training course, the Contractor **shall** have the "PROOF OF MAINTAINER TRAINING" certificate signed by the senior course attendee; and
- ix The **Technical Authority** will supply the "PROOF OF MAINTAINER TRAINING" document template in a digital format.

(d) Training - Maintenance - French

- i The Contractor **shall** supply a maintenance training course in French;
- ii The instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The maintenance training course curriculum **shall** include operation and maintenance safety precautions, preventive maintenance including servicing schedules, troubleshooting, testing and adjustments;
- iv The maintenance training course **shall** have a minimum duration of four (4) days;
- v The maintenance training course **shall** accommodate up to eight (8) maintenance personnel;
- vi The maintenance training course **shall** be supplied at the delivery destination;
- vii For vehicles shipped to DND, the dates for the maintenance training course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;
- viii After completion of the maintenance training course, the Contractor **shall** have the "PROOF OF MAINTAINER TRAINING" certificate signed by the senior course attendee; and
- ix The **Technical Authority** will supply the "PROOF OF MAINTAINER TRAINING" document template in a digital format.

(e) Training - Troubleshooting - English

- i The Contractor **shall** supply a troubleshooting course in English;
- ii The instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The troubleshooting course **shall** include detailed testing, troubleshooting, problem analysis and adjustments training;
- iv The troubleshooting course **shall** have a minimum duration of eight (8) hours;
- v The troubleshooting course **shall** accommodate up to eight (8) maintenance personnel;

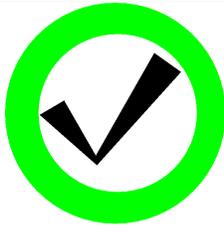


FORKLIFT, ELECTRIC, 4 WHEELS

- vi The troubleshooting course **shall** be supplied at the delivery destination;
- vii For vehicles shipped to DND, the date for the troubleshooting course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;
- viii After completion of the troubleshooting course, the Contractor **shall** have the "**PROOF OF TROUBLESHOOTING TRAINING**" certificate signed by the senior course attendee; and
- ix The **Technical Authority** will supply the "**PROOF OF TROUBLESHOOTING TRAINING**" document template in a digital format.

(f) Training - Troubleshooting - French

- i The Contractor **shall** supply a troubleshooting course in French;
- ii The instructor **shall** be an OEM Factory Certified Training Provider;
- iii The troubleshooting course **shall** include detailed testing, troubleshooting, problem analysis and adjustments training;
- iv The troubleshooting course **shall** have a minimum duration of eight (8) hours;
- v The troubleshooting course **shall** accommodate up to eight (8) maintenance personnel;
- vi The troubleshooting course **shall** be supplied at the delivery destination;
- vii For vehicles shipped to DND, the date for the troubleshooting course **shall** be arranged with the **Technical Authority**, or the identified user or designated contact person for vehicles shipped to users other than DND;
- viii After completion of the troubleshooting course, the Contractor **shall** have the "**PROOF OF TROUBLESHOOTING TRAINING**" certificate signed by the senior course attendee; and
- ix The **Technical Authority** will supply the "**PROOF OF TROUBLESHOOTING TRAINING**" document template in a digital format.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____
(c) Hauteur de levage à la page ____ du document ____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document ____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document ____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document ____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page ____ du document ____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : *Preuve de conformité doit* être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____
- (c) Hauteur de levage à la page ____ du document _____
- (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

- (i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page ____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plait identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____
 (c) Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page ____ du document ____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substitut/alternatives s
d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : *Preuve de conformité doit* être fournie pour tous les articles offerts
comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____
- (c) Hauteur de levage à la page ____ du document _____
- (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page ____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substitut/alternatives s d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____
 (c) Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page ____ du document ____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page ____ du document ____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLEVATEUR, ÉLECTRIQUE, À 3 ROUES

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce parti fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
Marque _____ - Modèle _____
Détails à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (d) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(i) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____



DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe C – Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique

L'annexe C est composée des appendices suivant :

Appendice C1 : Description d'achat pour Groupe 3A - Chariot Élévateur à Fourche Recouvrant, Moteur Électrique, Opérateur Debout;

Appendice C2 : Description d'achat pour Groupe 3B - Chariot Élévateur, Opérateur Debout, à Contrepoids, à Moteur Électrique

Appendice C3 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 3A Configuration A, B et C

Appendice C4 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 3B Configuration A, B et C



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à fourche recouvrant les longerons, à moteur électrique, avec l'opérateur debout avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente spécification;



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (b) « **Équivalent** » doit désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « **Commercialement équipé** » doit signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			PARAGRAPHE	UNITÉS	CONFIGURATION		
					A	B	C
CAPACITÉ DE LEVAGE			3.4.1 (a)	kg	1 355	1 580	2 265
				livres	3 000	3 500	4 500
MÂT STANDARD	HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.1 (b)	mm	4 875	4 875	4 875	
			po	192	192	192	
	HAUTEUR DU VÉHICULE	3.4.1 (c)	mm	2 275	2 275	2 275	
			po	89,5	89,5	89,5	
PORTÉE			3.4.1 (d)	mm	1 067	505	505
				po	42	20	20
LONGUEUR DES FOURCHES			3.5 (b)	mm	1 015	1 015	1 015
				po	40	40	40
SÉPARATION MINIMALE			3.5 (d)	mm	865	865	865
				po	34	34	34
SÉPARATION MAXIMALE			3.5 (d)	mm	1 240	1 240	1 240
				po	49	49	49
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	6 095	6 095	6 095	
			po	240	240	240	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 745	2 745	2 745	
			po	108	108	108	
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	6 855	6 855	6 855	
			po	270	270	270	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	3 050	3 050	3 050	
			po	120	120	120	
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	7 620	7 620	7 620	
			po	300	300	300	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	3 355	3 355	3 355	
			po	132	132	132	
MÂT 5	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	9 295	9 295	9 295	
			po	366	366	366	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	4 115	4 115	4 115	
			po	162	162	162	
CAPACITÉ DES BATTERIES			3.15 (b)	kWh	26	26	26



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

1.4.1 **Tableau des caractéristiques** - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et de la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION		
		A	B	C
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X
Mât no. 5	3.5.1 (d)	X	X	X
Translateur	3.5.1 (e)	X	X	X
Balance	3.14.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (b)	X	X	X
Chargeur, 440 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X	X
Système d'arrosage des batteries	3.15.1 (e)	X	X	X
Lumière de travail	3.16.1 (a)	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur à opérateur debout avec portée des fourches et à fourches entre longerons.



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage au centre de charge de 610 mm (24 pouces) d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levée des fourches, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Le véhicule, avec le mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (d) Le véhicule **doit** avoir une portée vers l'avant d'au moins la valeur donnée comme « **PORTÉE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 Équipement

- (a) Mât Standard
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique; et
 - ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.
- (b) Fourches - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Dossier d'appui de charge
 - i Le véhicule **doit** être équipé du dossier d'appui de charge du fabricant;
 - ii La partie supérieure du dossier **doit** être amovible; et
 - iii Le dossier **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces).
- (d) Longerons
 - i Le véhicule **doit** être équipé des longerons dont la séparation, en incréments, **doit** avoir une gamme des valeurs entre celles donnée comme « **SÉPARATION MINIMALE** » et « **SÉPARATION MAXIMALE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
 - ii La séparation des longerons est définie comme la distance entre les superficies intérieures des longerons, préférablement en incréments de 50 mm;
 - iii La séparation des longerons, qui **doit** être fournie à une destination sera noté dans l'appel de contrat, s'il n'y a pas de séparation noté dans l'appel de contrat, la séparation maximale **doit** être fournie.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

(e) Mécanisme de portée

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un mécanisme de portée pouvant déplacer la charge vers l'avant, lorsque le chariot est stationnaire; et
- ii Le mécanisme **doit** déplacer les fourches vers avant sur une distance d'au moins la valeur indiquée comme « **PORTÉE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(f) Guide de position des fourchons

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un guide de position des fourchons;
- ii Le guide de position des fourchons **doit** être fixé de manière permanente au dossier d'appui;
- iii Le guide de position des fourchons **doit** utiliser un laser pour créer une ligne qu'indique le niveau de la partie supérieure des fourchons;
- iv Le guide de position des fourchons **doit** être connecté au système électrique du véhicule;
- v Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque le véhicule est éteint; et
- vi Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque les fourches sont à moins de 2 130 mm (84 pouces) du niveau du sol.

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

iv Le véhicule avec mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(c) Mât no. 4

i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));

ii Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine;

iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

iv Le véhicule avec mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(d) Mât no. 5

i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 5, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));

ii Mât no. 5 **doit** avoir une levée libre pleine;

iii Mât no. 5 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 5** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

iv Le véhicule avec mât no. 5 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 5** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(e) Translateur - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 50 mm de chaque côté du centre.

3.6 Poste de conduite

(a) Le véhicule **doit** être équipé d'un poste de conduite avec un protège-conducteur qui permet une visibilité complète de la charge;

(b) Le protège-conducteur **doit** être équipé des barres en acier ou l'**Équivalent** montés pour protéger l'opérateur de la chutes d'objets;

(c) Le véhicule **doit** avoir un dégagement d'au moins 1 990 mm (78.5 pouces) entre le plafond et le dessous du protège-conducteur; et

(d) Le poste de conduite **doit** être muni d'un tapis de plancher antifatigue et un dossier d'appui pour l'opérateur. Il est



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

préférable que l'opérateur soit orienté en direction transversale.

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteur - *Commercialement équipé*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*

3.10 Système de freinage

(a) Le système de freinage **doit** conformer à B335 de la CSA; et

(b) Le système de freinage **doit** être équipé des freins de service de type homme mort, automatiquement appliqués à l'enlèvement du pied de l'opérateur de la pédale.

3.11 Direction - *Commercialement équipée*

3.12 Roues - *Commercialement équipées*

3.13 Commandes - *Commercialement équipées*

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.14.1 Caractéristiques et accessoires d'instruments

(a) Balance

i Le véhicule **doit** être équipé d'une balance dont la précision est d'au plus 2 pourcent de la capacité de levage; et

ii La balance **doit** être équipée d'un affichage numérique et un dispositif de remise à zéro.

3.15 Système électrique

(a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts;

(b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);

(c) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul; et

(d) Le véhicule **doit** être équipé des rouleaux de batterie pour permettre le remplacement rapide des batteries.

3.15.1 Caractéristiques et accessoires du circuit électrique

(a) Chargeur, 220 V, monophasé - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volt, monophasé, 60 Hz;

(b) Chargeur, 220 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (c) Chargeur, 440 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) Chargeur, 550 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz; et
- (e) Système d'arrosage des batteries
 - i Le véhicule **doit** être fourni d'un système d'arrosage des batteries;
 - ii Le système d'arrosage des batteries **doit** inclure un tuyau amovible; et
 - iii Le tuyau amovible **doit** être fourni d'une connexion rapide.

3.16 Éclairage

- (a) Phare clignotant
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un phare rouge clignotant montée à l'arrière du véhicule; et
 - ii Le phare rouge clignotant **doit** s'allumer lorsque le véhicule est en marche arrière.

3.16.1 Caractéristiques et accessoires d'éclairage

- (a) Lumières de travail - Le véhicule **doit** être équipé du paquet de lumière de travail du fabricant.

3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 Peinture - *Commercialement équipée*

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS

4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés

4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique

(a) Fiche technique

- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
- iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
- v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(b) Manuels pour approbation

- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
- ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
- iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
- iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(c) Photographies et dessins de ligne

- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
- ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
- iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité Technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent,



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique sur un CD, DVD ou l'**Équivalent doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (b) **Non MDN** - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 **Articles additionnels**

(a) **Trousse des pièces initiales**

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

- (b) **Manuel d'entretien - papier - anglais** - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

- (c) **Manuel d'entretien - papier - français** - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) **Manuel d'entretien - numérique - anglais**

- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) **Manuel d'entretien - numérique - français**

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(f) **Manuel des pièces - papier**

- i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.
- (g) Manuel des pièces - numérique
- i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
 - iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
 - v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

- (a) Formation - Familiarisation - anglais
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
 - iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
 - v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
 - vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
 - ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.
- (d) Formation - Soutien - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
 - iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
 - v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.
- (e) Formation - Résolution de problèmes - anglais
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à moteur électrique, à contrepoids, avec l'opérateur debout avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;
- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de

OPI DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense

Canada

RDIMS # 3838939

© 2016 DND/MDN Canada

Page 1 de 18



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et

- (c) « **Commercialement équipé** » doit signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			PARAGRAPH	UNITÉS	CONFIGURATION		
					A	B	C
CAPACITÉ DE LEVAGE			3.4.1 (a)	kg	1 585	1 810	2 040
				livres	3 500	4 000	4 500
MÂT STANDARD	HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.1 (b)	mm	4 720	4 720	4 720	
			po	186	186	186	
	HAUTEUR DU VÉHICULE	3.4.1 (c)	mm	2 275	2 275	2 275	
			po	89,5	89,5	89,5	
LONGUEUR DES FOURCHES			3.5 (b)	mm	1 067	1 067	1 067
				po	42	42	42
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	3 810	3 810	3 810	
			po	150	150	150	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 160	2 160	2 160	
			po	85	85	85	
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	5 180	5 180	5 180	
			po	204	204	204	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 415	2 415	2 415	
			po	95	95	95	
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (c)	mm	5 635	5 635	5 635	
			po	222	222	222	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 545	2 545	2 545	
			po	100	100	100	
MÂT 5	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (d)	mm	6 095	6 095	6 095	
			po	240	240	240	
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 160	2 160	2 160	
			po	85	85	85	
CAPACITÉ DES BATTERIES			3.15 (b)	kWh	26	26	26



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION		
		A	B	C
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X
Mât no. 5	3.5.1 (d)	X	X	X
Translateur	3.5.1 (f)	X	X	X
Balance	3.14.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (b)	X	X	X
Chargeur, 440 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X	X
Système d'arrosage des batteries	3.15.1 (e)	X	X	X
Lumière de travail	3.16.1 (a)	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglaisais	4.1.4 (b)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique- français	4.1.4 (e)	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur à opérateur debout et à contrepoids.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage au centre de charge de 610 mm d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levée des fourches, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule, avec le mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 Équipement

- (a) Mât Standard
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique; et
 - ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.
- (b) Fourches - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Dossier d'appui de charge - Le dossier **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);
- (d) Guide de position des fourchons
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un guide de position des fourchons;
 - ii Le guide de position des fourchons **doit** être fixé de manière permanente au dossier d'appui;
 - iii Le guide de position des fourchons **doit** utiliser un laser pour créer une ligne qu'indique le niveau de la partie supérieure des fourchons;
 - iv Le guide de position des fourchons **doit** être connecté au système électrique du véhicule;
 - v Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque le véhicule est éteint; et
 - vi Le guide de position des fourchons **doit** être éteint automatiquement lorsque les fourches sont à moins de 2 130 mm (84 pouces) du niveau du sol.

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

- (a) Mât no. 2
 - i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
 - ii Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine;
 - iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(d) Mât no. 5

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 5, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 5 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 5 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 5** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 5 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

comme « MÂT 5 » - « HAUTEUR DU VÉHICULE » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

- (e) Translateur - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 50 mm de chaque côté du centre.

3.6 Poste de conduite

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un poste de conduite avec un protège-conducteur qui permet une visibilité complète de la charge;
- (b) Le protège-conducteur **doit** être équipé des barres en acier ou l'Équivalent montés pour protéger l'opérateur de la chutes d'objets;
- (c) Le véhicule **doit** avoir un dégagement d'au moins 1 990 mm (78.5 pouces) entre le plafond et le dessous du protège-conducteur; et
- (d) Le poste de conduite **doit** être muni d'un tapis de plancher antifatigue et un dossier d'appui pour l'opérateur. Il est préférable que l'opérateur soit orienté en direction transversale.

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteur - *Commercialement équipé*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*

3.10 Système de freinage

- (a) Le système de freinage **doit** conformer à B335 de la CSA; et
- (b) Le système de freinage **doit** être équipé des freins de service de type homme mort, automatiquement appliqués à l'enlèvement du pied de l'opérateur de la pédale.

3.11 Direction - *Commercialement équipée*

3.12 Roues - *Commercialement équipées*

3.13 Commandes - Le véhicule **doit** être équipé d'un dispositif de sécurité permettant le démarrage du moteur seulement lorsque la boîte de vitesse est au point mort.

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.14.1 Caractéristiques et accessoires d'instruments

(a) Balance

- i Le véhicule **doit** être équipé d'une balance dont la précision est d'au plus 2 pourcent de la capacité de levage du chariot élévateur; et
- ii La balance **doit** être équipée d'un affichage numérique et un dispositif de remise à zéro.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

3.15 Système électrique

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts;
- (b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul; et
- (d) Le véhicule **doit** être équipé des rouleaux de batterie pour permettre le remplacement rapide des batteries.

3.15.1 Caractéristiques et accessoires du circuit électrique

- (a) Chargeur, 220 V monophasé - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volt, monophasé, 60 Hz;
- (b) Chargeur, 220 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;
- (c) Chargeur, 440 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) Chargeur, 550 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz; et
- (e) Système d'arrosage des batteries
 - i Le véhicule **doit** être fourni d'un système d'arrosage des batteries;
 - ii Le système d'arrosage des batteries **doit** inclure un tuyau amovible; et
 - iii Le tuyau amovible **doit** être fourni d'une connexion rapide.

3.16 Éclairage

- (a) Phare clignotant
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un phare rouge clignotant monté à l'arrière du véhicule; et
 - ii Le phare rouge clignotant **doit** s'allumer lorsque le véhicule est en marche arrière.

3.16.1 Caractéristiques et accessoires d'éclairage

- (a) Lumières de travail - Le véhicule **doit** être équipé du paquet de lumière de travail du fabricant.

3.17 Système hydraulique - Commercialement équipé

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques non-propriétaires; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 Peinture - Commercialement équipée

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS
- 4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés
- 4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique
- (a) Fiche technique
- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
 - ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
 - iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
 - v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (b) Manuels pour approbation
- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
 - ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
 - iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
 - iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (c) Photographies et dessins de ligne
- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
 - ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
 - iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, **doit** distribuer le document à la demande; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique sur un CD, DVD ou l'**Équivalent doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e)

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

(a) Trousse des pièces initiales

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
- ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

(b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) Manuel d'entretien - numérique - anglais

- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numériques **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) Manuel d'entretien - numérique - français

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(f) Manuel des pièces - papier

- i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
- ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.

(g) Manuel des pièces - numérique

- i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
- iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

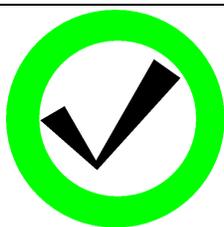
(e) Formation - Résolution de problèmes - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

- la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substitut/alternatives s
d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts
comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHE DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page ____ du document _____

(c) Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(d) Portée à la page ____ du document _____

3.5 Équipement

(d) Longerons - Preuve de conformité

Séparation minimale des longerons à la page ____ du document _____

Séparation maximale des longerons à la page ____ du document _____

(e) Mécanisme de portée - Preuve de conformité

Portée à la page ____ du document _____

(f) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité

Marque _____ - Modèle _____

Détails à la page ____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (c) **Mât no. 4** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____
- (d) **Mât no. 5** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____

**Substituts/Alternatives**

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHE DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page ____ du document _____

(c) Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(d) Portée à la page ____ du document _____

3.5 **Équipement**

(d) **Longerons - Preuve de conformité**

Séparation minimale des longerons à la page ____ du document _____

Séparation maximale des longerons à la page ____ du document _____

(e) **Mécanisme de portée - Preuve de conformité**

Portée à la page ____ du document _____

(f) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**

Marque _____ - Modèle _____

Détails à la page ____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (c) **Mât no. 4** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____
- (d) **Mât no. 5** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page ____ du document _____

(c) Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(d) Portée à la page ____ du document _____

3.5 Équipement

(d) Longerons - Preuve de conformité

Séparation minimale des longerons à la page ____ du document _____

Séparation maximale des longerons à la page ____ du document _____

(e) Mécanisme de portée - Preuve de conformité

Portée à la page ____ du document _____

(f) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité

Marque _____ - Modèle _____

Détails à la page ____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page ____ du document _____

Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ____ du document ____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

- (c) **Mât no. 4** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____
- (d) **Mât no. 5** - *Preuve de conformité*
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec le mât rentrée à la page ___ du document ____



CHARIOT ÉLEVATEUR, FOURCHE RECOUVRANT, OPÉRATEUR DEBOUT

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(d) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(d) **Mât no. 5 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme **Équivalent**? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme **Équivalents** ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
 Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(d) **Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité**
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(d) **Mât no. 5 - Preuve de conformité**
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
 Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
 (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5 Équipement

(d) Guide de position des fourchons - Preuve de Conformité
 Marque _____ - Modèle _____
 Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(d) Mât no. 5 - Preuve de conformité
 Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
 Mât - Modèle _____
 Hauteur de levage à la page _____ du document _____
 Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, OPÉRATEUR DEBOUT, À CONTREPOIDS

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et

- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce parti fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe D – Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant

L'annexe D est composée des appendices suivant :

- Appendice D1 : Description d'achat pour Groupe 4A - Chariot, Élévateur, à Conducteur Accompagnant, à Fourches Entre Longerons;
- Appendice D2 : Description d'achat pour Groupe 4B - Chariot, Élévateur, à Conducteur Accompagnant, Portée Entre Longerons;
- Appendice D3 : Description d'achat pour Groupe 4C - Chariot, Élévateur, à Conducteur Accompagnant à Contrepoids
- Appendice D4 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 4A Configuration A, B et C
- Appendice D5 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 4B Configuration A et B
- Appendice D6 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 4C Configuration A, B et C



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à moteur électrique à conducteur accompagnant à fourches entre longerons avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à cette Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- (b) « *Équivalent* » *doit* désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'*Autorité technique* et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « *Commercialement équipé* » *doit* signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			PARAGRAPHE	UNITÉS	CONFIGURATION		
					A	B	C
CAPACITÉ DE LEVAGE			3.4.1 (a)	kg	905	1 355	1 805
				livres	2 000	3 000	4 000
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE			3.4.1 (b)	mm	3 200	3 200	3 145
				po	126	126	124
HAUTEUR DU VÉHICULE			3.4.1 (c)	mm	2 340	2 185	2 185
				po	92	86	86
LONGUEUR DES FOURCHES			3.5 (b)	mm	1 067	1 067	1 067
				po	42	42	42
SÉPARATION MINIMALE			3.5 (d)	mm	940	940	940
				po	37	37	37
SÉPARATION MAXIMALE			3.5 (d)	mm	1 245	1 245	1 245
				po	49	49	49
MÂT 2	HAUTEUR DE LEVAGE		3.5.1 (a)	mm	2 435	2 435	2 540
				po	96	96	100
	HAUTEUR DU VÉHICULE			mm	1 920	1 935	2 110
				po	75 ½	76	83
MÂT 3	HAUTEUR DE LEVAGE		3.5.1 (b)	mm	3 655	3 655	3 655
				po	144	144	144
	HAUTEUR DU VÉHICULE			mm	2 440	2 440	2 440
				po	96	96	96
MÂT 4	HAUTEUR DE LEVAGE		3.5.1 (c)	mm			4 300
				po			169 ½
	HAUTEUR DU VÉHICULE			mm			2 290
				po			90
CAPACITÉ DES BATTERIES			3.15 (a)	kWh	10	10	10



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION		
		A	B	C
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)			X
Translateur	3.5.1 (d)	X	X	X
Préparation pour entrepôt frigorifique	3.5.1 (e)	X	X	X
Chargeur, 120 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (b)	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (e)	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner dans les extrêmes des conditions météorologiques présentes au Canada à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et l'assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

3.4 Véhicule - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur à fourches entre longerons à conducteur accompagnant.

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage au centre de charge de 610 mm d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levée des fourches, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule, avec le mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 Équipement

(a) Mât standard

- i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique; et
- ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.

(b) Fourches - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);

(c) Dossier d'appui de charge - Le dossier **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);

(d) Longerons

- i Le véhicule **doit** être équipé des longerons dont la séparation, en incréments, **doit** avoir une gamme des valeurs entre celles donnée comme « **SÉPARATION MINIMALE** » et « **SÉPARATION MAXIMALE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- ii La séparation des longerons est définie comme la distance entre les superficies intérieures des longerons, préférablement en incréments de 50 mm;
- iii La séparation des longerons **doit** être fournie lorsque noté à l'ordre, s'il n'y a pas de séparation notée à l'ordre, la séparation maximale **doit** être fournie.

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 2 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

« **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 3 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Mât no. 4 **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, mât no. 4 **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

- (d) Translateur - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 50 mm de chaque côté du centre; et

(e) Préparation pour entrepôt frigorifique

- i Le véhicule **doit** être équipé des préparations pour fonctionnement dans un entrepôt frigorifique; et
- ii Les préparations **doivent** comprendre les lubrifiants pour les basses températures, le lubrifiant anti-grippage, les fluides hydrauliques et les interrupteurs et commandes chauffés et/ou scellés.

3.6 Dégagement entre opérateur et chariot - Un dégagement au sol suffisant sous le véhicule **doit** être fourni pour empêcher que les pieds de l'opérateur soient coincés lorsque celui-ci s'engage sur un plan incliné.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteurs - *Commercialement équipés*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*

3.10 Système de freinage

- (a) Le système de freinage **doit** conformer à la norme B335 du CSA, ou une **Équivalente**;
- (b) Les freins **doivent** être appliqués automatiquement lorsque la poignée de commande est au moins 5 degrés de la position verticale ou horizontale;
- (c) Lorsque la poignée de commande est relâché de la position des opérations, elle **doit** retourner à la position verticale de freinage;
- (d) Le système de freinage **doit** être enclenché d'un relais; et
- (e) Le système de freinage **doit** couper la puissance au moteur de traction lorsque les freins sont appliqués.

3.11 Direction

- (a) La direction du véhicule **doit** se faire par l'entremise d'une poignée de commande avec des poignées confortables agissant sur les roues motrices;
- (b) En position horizontale, la poignée de commande **doit** dépasser d'au moins 610 mm de l'arrière du chariot;
- (c) La poignée de commande **doit** faire pivoter les roues motrices d'au moins 90 degrés dans chaque direction par rapport à la position tout droite; et
- (d) La poignée de commande **doit** automatiquement revenir à la position verticale lorsque relâchée de la position d'utilisation.

3.12 Roues - *Commercialement équipées*

3.13 Commandes

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un régulateur de vitesse électronique à variation continue fournissant un contrôle de vitesse dans les deux directions et monté sur la manette de conduite;
- (b) Les commandes automatiques **doivent** être équipés d'un bouton-poussoir d'urgence monté au bout de la manette de conduite;
- (c) Lorsque actionné, le bouton-poussoir d'urgence **doit** mettre immédiatement le véhicule en marche arrière pour protéger l'opérateur contre les blessures pendant les manœuvres dans un endroit serré; et
- (d) Les commandes de levage **doivent** être à rappel automatique qui **doivent** être interconnectées de façon à ce qu'il est impossible de les faire fonctionner lorsque la manette de conduite est en position de déplacement.

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.15 Système électrique

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts;
- (b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.15.1 Caractéristiques et accessoires du circuit électrique

- (a) Chargeur, 120 V monophasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 120 volts, monophasée, 60 Hz;
- (b) Chargeur, 220 V monophasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, monophasée, 60 Hz;
- (c) Chargeur, 220 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) Chargeur, 440 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz; et
- (e) Chargeur, 550 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz.

3.16 Éclairage - *Commercialement équipé*

3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 Peinture - *Commercialement équipée*

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS

4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés

4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique

(a) Fiche technique

- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
- iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
- v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(b) Manuels pour approbation

- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
- ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
- iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
- iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(c) Photographies et dessins de ligne

- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
- ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue de trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
- iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent,



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique (CD ou DVD) **doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.2 (e).



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

- (a) Trousse des pièces initiales
 - i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
 - ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.
- (b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (d) Manuel d'entretien - numérique - anglais
 - i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (e) Manuel d'entretien - numérique - français
 - i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en français et en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (f) **Manuel des pièces - papier**
 - i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
 - ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.
- (g) **Manuel des pièces - numérique**
 - i Un manuel des pièces et en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
 - iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
 - v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 **Formation**

- (a) **Formation - Familiarisation - anglais**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
 - iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
 - v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
 - vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours une « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours une « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;

- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.



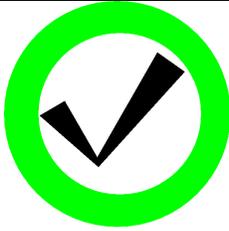
CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- (e) Formation - Résolution de problèmes - anglais
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution des problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution des problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution des problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur *doit* faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'*Autorité technique* fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à fourche entre longerons, à moteur électrique, avec conducteur accompagnant et portée avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

- (b) « *Équivalent* » *doit* désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'*Autorité technique* et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « *Commercialement équipé* » *doit* signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 Tableau de données - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			CONFIGURATION	
			A	B
PARAGRAPHE	UNITÉ			
CAPACITÉ DE LEVAGE	3.4.1 (a)	kg	905	1 360
		livre	2 000	3 000
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.1 (b)	mm	3 045	3 045
		po	120	120
HAUTEUR DU VÉHICULE	3.4.1 (c)	mm	2 135	2 135
		po	84	84
PORTÉE	3.4.1 (d)	mm	505	505
		po	20	20
LONGUEUR DES FOURCHES	3.5 (b)	mm	1 067	1 067
		po	42	42
SÉPARATION MINIMALE	3.5 (d)	mm	940	940
		po	37	37
SÉPARATION MAXIMALE		mm	1 244	1 244
		po	49	49
MÂT 2	3.5.1 (a)	mm		2 435
		po		96
		mm		2 010
		po		79
MÂT 3	3.5.1 (b)	mm	3 755	3 780
		po	148	149
		mm	2 390	2 390
		po	94	94
MÂT 4	3.5.1 (c)	mm	4 365	4 365
		po	172	172
		mm	2 265	2 265
		po	89	89
CAPACITÉ DES BATTERIES	3.15 (b)	kWh	10	10



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION	
		A	B
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)		X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X
Translateur	3.5.1 (d)	X	X
Préparation pour entrepôt frigorifique	3.5.1 (e)	X	X
Chargeur, 120 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (b)	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X
Chargeur, 440 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (e)	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalent**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur à fourches entre longerons, à conducteur accompagnant avec portée et au mouvement alimenté.



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage à un centre de charge de 610 mm d'au moins à la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levée, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Le véhicule, avec le mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (d) Le véhicule **doit** avoir une portée vers l'avant d'au moins la valeur donnée comme « **PORTÉE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 Équipement

- (a) Mât standard
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique; et
 - ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.
- (b) Fourches - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Dossier d'appui de charge - Le dossier d'appui de charge **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces);
- (d) Longerons
 - i Le véhicule **doit** être équipé des longerons dont la séparation, en incréments, **doit** avoir une gamme de valeurs entre celles donnée comme « **SÉPARATION MINIMALE** » et « **SÉPARATION MAXIMALE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
 - ii La séparation des longerons est définie comme la distance entre les superficies intérieures des longerons, préférablement en incréments de 50 mm;
 - iii La séparation des longerons **doit** être fournie lorsque notée à l'ordre, s'il n'y a pas de séparation notée à l'ordre, la séparation maximale **doit** être fournie.
- (e) Mécanisme de portée
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mécanisme de portée pouvant déplacer la charge vers l'avant, lorsque le chariot est stationnaire; et
 - ii Le mécanisme **doit** déplacer les fourches vers l'avant sur une distance d'au moins la valeur indiquée comme « **PORTÉE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Le véhicule, avec mât no. 2, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** avoir une hauteur du véhicule qui n'est pas supérieure à celle donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(b) Mât no. 3

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Le véhicule, avec mât no. 3, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** avoir une hauteur du véhicule qui n'est pas supérieure à celle donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre plein;
- iii Le véhicule, avec mât no. 4, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec le mât no. 4 dans sa position la plus bas, **doit** avoir une hauteur du véhicule qui n'est pas supérieure à celle donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

- (d) Translateur - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 50 mm de chaque côté du centre; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

(e) Préparation pour entrepôt frigorifique

- i Le véhicule **doit** être équipé des préparations pour fonctionnement dans un entrepôt frigorifique; et
- ii Les préparations **doivent** comprendre les lubrifiants pour les basses températures, le lubrifiant anti-grippage, les fluides hydrauliques et les interrupteurs et commandes chauffés et/ou scellés.

3.6 Dégagement entre opérateur et chariot - Un dégagement au sol suffisant sous le véhicule **doit** être fourni pour empêcher que les pieds de l'opérateur soient coincés lorsque celui-ci s'engage sur un plan incliné.

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteurs - *Commercialement équipés*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*

3.10 Système de freinage

- (a) Le système de freinage **doit** conformer à la norme B335 du CSA, ou **Équivalent**;
- (b) Les freins **doivent** être appliqués automatiquement lorsque la poignée de commande est au moins 5 degrés de la position verticale ou horizontale;
- (c) Lorsque la poignée de commande est relâché de la position des opérations, elle **doit** retourner à la position verticale de freinage;
- (d) Le système de freinage **doit** être enclenché d'un relais; et
- (e) Le système de freinage **doit** couper la puissance au moteur de traction lorsque les freins sont appliqués.

3.11 Direction

- (a) La direction du véhicule **doit** se faire par l'entremise d'une poignée de commande avec des poignées confortables agissant sur les roues motrices;
- (b) En position horizontale, la poignée de commande **doit** dépasser d'au moins 610 mm de l'arrière du chariot;
- (c) La poignée de commande **doit** faire pivoter les roues motrices d'au moins 90 degrés dans chaque direction par rapport à la position tout droite; et
- (d) La poignée de commande **doit** automatiquement revenir à la position verticale lorsque relâchée de la position d'utilisation.

3.12 Roues - *Commercialement équipées*

3.13 Commandes

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un régulateur de vitesse électronique à variation continue fournissant un contrôle de vitesse dans les deux directions et monté sur la manette de conduite;
- (b) Les commandes automatiques **doivent** être équipés d'un bouton-poussoir d'urgence monté au bout de la manette de conduite;



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

- (c) Lorsque actionné, le bouton-poussoir d'urgence **doit** mettre immédiatement le véhicule en marche arrière pour protéger l'opérateur contre les blessures pendant les manœuvres dans un endroit serré; et
- (d) Les commandes de levage **doivent** être à rappel automatique qui **doivent** être interconnectées de façon à ce qu'il est impossible de les faire fonctionner lorsque la manette de conduite est en position de déplacement.

3.14 **Instruments** - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.15 **Système électrique**

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts;
- (b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (b) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.15.1 **Caractéristiques et accessoires du circuit électrique**

- (a) **Chargeur, 120 V monophasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 120 volts, monophasée, 60 Hz;
- (b) **Chargeur, 220 V monophasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, monophasée, 60 Hz;
- (c) **Chargeur, 220 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) **Chargeur, 440 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz; et
- (e) **Chargeur, 550 V triphasée** - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz.

3.16 **Éclairage** - *Commercialement équipée*

3.17 **Système hydraulique** - *Commercialement équipé*

3.18 **Lubrifiants et fluides hydrauliques**

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques non-propriétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à J534 de la SAE.

3.19 **Peinture** - *Commercialement équipée*



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS

4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés

4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique

(a) Fiche technique

- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
- iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
- v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(b) Manuels pour approbation

- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
- ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
- iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
- iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(c) Photographies et dessins de ligne

- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
- ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
- iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent,



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuel d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique (CD ou DVD) **doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence et de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.2 (e).



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

(a) Trousse des pièces initiales

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
- ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

(b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) Manuel d'entretien - numérique - anglais

- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD, DVD ou l'**Équivalent**;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) Manuel d'entretien - numérique - français

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD, DVD ou l'**Équivalent**;
- ii Le manuel d'entretien en format numériques **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien et des pièces en format



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(f) Manuel des pièces - papier

- i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
- ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
- iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.

(g) Manuel des pièces - numérique

- i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
- iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;

- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours une « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- xi L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours une « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(e) Formation - Résolution de problèmes - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution des problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
 - ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
 - iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
 - vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - vii La date finale du cours de résolution des problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
 - viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

ix L'*Autorité technique* fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des chariots élévateurs à moteur électrique à conducteur accompagnant à contrepoids avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;
- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de

OPI DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense

Canada

RDIMS # 3821644

© 2016 DND/MDN Canada

Page 1 de 18



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et

- (c) « **Commercialement équipé** » doit signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE		PARAGRAPHE	UNITÉS	CONFIGURATION		
				A	B	C
CAPACITÉ DE LEVAGE		3.4.1 (a)	kg	905	1 360	1 810
			livres	2 000	3 000	4 000
MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE		3.4.1 (b)	mm	3 655	3 810	3 755
			po	144	150	148
HAUTEUR DU VÉHICULE		3.4.1 (c)	mm	2 365	2 435	2 435
			po	93	96	96
LONGUEUR DES FOURCHES		3.5 (b)	mm	1 067	1 067	1 067
			po	42	42	42
Mât 2	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (a)	mm	2 640	2 640	2 640
			po	104	104	104
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	1 985	1 985	1 985
			po	78	78	78
Mât 3	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (b)	mm	3 045	3 200	3 045
			po	120	126	120
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 110	2 110	2 110
			po	83	83	83
Mât 4	HAUTEUR DE LEVAGE	3.5.1 (c)	mm	4 060	4 365	4 060
			po	160	172	160
	HAUTEUR DU VÉHICULE		mm	2 720	2 720	2 720
			po	107	107	107
CAPACITÉ DES BATTERIES		3.15 (b)	kWh	10	10	10



CHARIOT ÉLEVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION		
		A	B	C
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X
Mât no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X
Mât no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X
Mât no. 4	3.5.1 (c)	X	X	X
Translateur	3.5.1 (d)	X	X	X
Préparation pour entrepôt frigorifique	3.5.1 (e)	X	X	X
Chargeur, 120 V monophasée	3.15.1 (a)	X	X	X
Chargeur, 220 V monophasée	3.15.1 (b)	X	X	X
Chargeur, 220 V triphasée	3.15.1 (c)	X	X	X
Chargeur, 440 V triphasée	3.15.1 (d)	X	X	X
Chargeur, 550 V triphasée	3.15.1 (e)	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X
Formation - Soutien - anglais	4.2 (c)	X	X	X
Formation - Soutien - français	4.2 (d)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - anglais	4.2 (e)	X	X	X
Formation - Résolution de problèmes - français	4.2 (f)	X	X	X



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

Normes de la SAE

SAE World Headquarters
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096-0001
<http://www.sae.org>

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)
5060 Spectrum Way, Suite 100
Mississauga, Ontario, L4W 5N6
<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
7 Underwriters Road,
Toronto, Ontario, M1R 3A9
<http://www.ulc.ca/>

Loi sur les produits dangereux

Gouvernement du Canada / Ministère de la justice
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/>



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un chariot élévateur à conducteur accompagnant à contrepoids avec mouvement motorisé.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur

- (a) Le véhicule, avec le mât standard et sans accessoires, **doit** avoir une capacité de levage au centre de charge de 610 mm d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule, avec le mât standard, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT STANDARD - HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4) mesurée du sol à la partie supérieure des fourches; et
- (c) Le véhicule, avec le mât standard dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

3.5 Équipement

- (a) Mât
 - i Le véhicule **doit** être équipé d'un mât télescopique; et
 - ii Le mât standard **doit** avoir une levée libre pleine.
- (b) Fourches - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (c) Dossier d'appui de charge - Le dossier d'appui de charge **doit** avoir une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces).

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

- (a) Mât no. 2
 - i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 2, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
 - ii Mât no. 2 **doit** avoir une levée libre pleine;
 - iii Le véhicule, avec le mât no. 2, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
 - iv Le véhicule, avec mât no. 2 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 2** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).
- (b) Mât no. 3
 - i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 3, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
 - ii Mât no. 3 **doit** avoir une levée libre pleine;
 - iii Le véhicule, avec le mât no. 3, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et

- iv Le véhicule, avec mât no. 3 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 3** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

(c) Mât no. 4

- i Le véhicule **doit** être équipé de mât no. 4, au lieu du mât standard (paragraphe 3.5 (a));
- ii Mât no. 4 **doit** avoir une levée libre pleine;
- iii Le véhicule, avec le mât no. 4, **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- iv Le véhicule, avec mât no. 4 dans sa position la plus basse, **doit** passer sous un faisceau horizontal avec une hauteur au-dessus du niveau du sol de la valeur donnée comme « **MÂT 4** » - « **HAUTEUR DU VÉHICULE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4).

- (d) Translateur - Le véhicule **doit** être équipé d'un translateur capable de déplacer simultanément les fourches à pleine charge d'au moins 50 mm de chaque côté du centre; et

(e) Préparation pour entrepôt frigorifique

- i Le véhicule **doit** être équipé des préparations pour fonctionnement dans un entrepôt frigorifique;
- ii Les préparations **doivent** comprendre les lubrifiants pour les basses températures, le lubrifiant anti-grippage, les fluides hydrauliques et les interrupteurs et commandes chauffés et/ou scellés.

3.6 Dégagement entre opérateur et chariot - Un dégagement au sol suffisant sous le véhicule **doit** être fourni pour empêcher que les pieds de l'opérateur soient coincés lorsque celui-ci s'engage sur un plan incliné.

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteurs - *Commercialement équipés*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*

3.10 Système de freinage

- (a) Le système de freinage **doit** conformer à la norme B335 du CSA, ou une **Équivalente**;
- (b) Les freins **doivent** être appliqués automatiquement lorsque la poignée de commande est au moins 5 degrés de la position verticale ou horizontale;
- (c) Lorsque la poignée de commande est relâché de la position des opérations, elle **doit** retourner à la position verticale de freinage;
- (d) Le système de freinage **doit** être enclenché d'un relais; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- (e) Le système de freinage **doit** couper la puissance au moteur de traction lorsque les freins sont appliqués.

3.11 Direction

- (a) La direction du véhicule **doit** se faire par l'entremise d'une poignée de commande avec des poignées confortables agissant sur les roues motrices;
- (b) En position horizontale, la poignée de commande **doit** dépasser d'au moins 610 mm de l'arrière du chariot;
- (c) La poignée de commande **doit** faire pivoter les roues motrices d'au moins 90 degrés dans chaque direction par rapport à la position tout droite; et
- (d) La poignée de commande **doit** automatiquement revenir à la position verticale lorsque relâchée de la position d'utilisation.

3.12 Roues - *Commercialement équipée*

3.13 Commandes

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un régulateur de vitesse électronique à variation continue fournissant un contrôle de vitesse dans les deux directions et monté sur la manette de conduite;
- (b) Les commandes automatiques **doivent** être équipé d'un bouton-poussoir d'urgence monté au bout de la manette de conduite;
- (c) Lorsque actionné, le bouton-poussoir d'urgence **doit** mettre immédiatement le véhicule en marche arrière pour protéger l'opérateur contre les blessures pendant les manœuvres dans un endroit serré; et
- (d) Les commandes de levage **doivent** être à rappel automatique qui **doivent** être interconnectées de façon à ce qu'il est impossible de les faire fonctionner lorsque la manette de conduite est en position de déplacement.

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.15 Système électrique

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un système électrique fonctionnant avec pas moins que vingt-quatre (24) volts;
- (b) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule **doit** être équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière pour avertir le personnel lorsque le véhicule est en mode de recul.

3.15.1 Caractéristiques et accessoires du circuit électrique

- (a) Chargeur, 120 V monophasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 120 volts, monophasée, 60 Hz;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- (b) Chargeur, 220 V monophasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, monophasée, 60 Hz;
- (c) Chargeur, 220 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 220 volts, triphasée, 60 Hz;
- (d) Chargeur, 440 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 440 volts, triphasée, 60 Hz; et
- (e) Chargeur, 550 V triphasée - Un chargeur **doit** être fourni pour la connexion à une source d'alimentation de 550 volts, triphasée, 60 Hz.

3.16 Éclairage - *Commercialement équipé*

3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques

- (a) Le véhicule **doit** fonctionner avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques non-proprétaires; et
- (b) Les graisseurs fournis sur le véhicule **doivent** être conformes à la norme J534 de la SAE.

3.19 Peinture - *Commercialement équipée*

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS
- 4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés
- 4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique
- (a) Fiche technique
- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
 - ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
 - iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
 - v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (b) Manuels pour approbation
- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
 - ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
 - iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
 - iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (c) Photographies et dessins de ligne
- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
 - ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fourni;
 - iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
 - i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle;
 - viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent,



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande; et

- ix L'Entrepreneur **doit** obtenir l'approbation pour le paquet d'assistance de clients de l'**Autorité technique** avant leur distribution.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuels d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique (CD ou DVD) **doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence et de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

(a) Trousse des pièces initiales

- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
- ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.

(b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;

(d) Manuel d'entretien - numérique - anglais

- i Un manuel d'entretien en anglais et en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(e) Manuel d'entretien - numérique - français

- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (f) **Manuel des pièces - papier**
 - i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, les caractéristiques et les accessoires **doit** être fourni;
 - ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.
- (g) **Manuel des pièces - numérique**
 - i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
 - iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
 - v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 **Formation**

- (a) **Formation - Familiarisation - anglais**
 - i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
 - iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
 - v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
 - vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
 - vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date finale du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- x À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- xi L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.

(c) Formation - Soutien - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.

(d) Formation - Soutien - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de formation en soutien au personnel de maintenance en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de formation en soutien **doit** inclure les précautions de sécurité de l'opération et la manutention, la maintenance préventive incluant le plan de service, le dépannage, les essais et les ajustements;
- iv Le cours de formation en soutien **doit** être d'une durée minimale de quatre (4) jours;
- v Le cours de formation en soutien **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de formation en soutien **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii Les dates finales du cours de formation en soutien **doivent** être convenues avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de formation en soutien, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » par le principal participant du cours; et



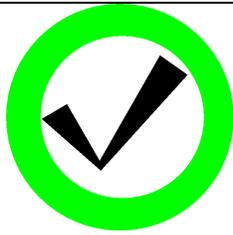
CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION SOUTIEN** » sous format numérique.
- (e) Formation - Résolution de problèmes - anglais
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.
- (f) Formation - Résolution de problèmes - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de résolution de problèmes en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le curriculum du cours de résolution de problèmes **doit** inclure des instructions détaillées sur des essais, de la résolution de problèmes, de l'analyse de problèmes et des ajustements;
- iv Le cours de résolution de problèmes **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures;
- v Le cours de résolution de problèmes **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes chargées de la maintenance;
- vi Le cours de résolution de problèmes **doit** être fourni à la destination de livraison;
- vii La date finale du cours de résolution de problèmes **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou la personne-ressource



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

- indiquée utilisateur désigné pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autre que le MDN;
- viii À l'achèvement du cours de résolution de problèmes, l'Entrepreneur **doit** faire signer un certificat de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » par le principal participant du cours; et
- ix L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE DE LA FORMATION RÉOLUTION DE PROBLÈMES** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____

**Substituts/Alternatives**

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document _____
- (b) Hauteur de levage à la page ____ du document _____
- (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

3.5 **Équipement**

- (d) **Longerons - Preuve de conformité**
Séparation minimale des longerons à la page ____ du document _____
Séparation maximale des longerons à la page ____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

- (a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

- (b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document _____

**Substituts/Alternatives**Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*?OUI NON Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page ____ du document ____
(b) Hauteur de levage à la page ____ du document ____
(c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

3.5 **Équipement**

- (d) **Longerons - Preuve de conformité**
Séparation minimale des longerons à la page ____ du document ____
Séparation maximale des longerons à la page ____ du document ____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

- (a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document ____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____

- (b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page ____ du document ____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page ____ du document ____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(d) **Longerons - Preuve de conformité**
Séparation minimale des longerons à la page _____ du document _____
Séparation maximale des longerons à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT À LONGERONS

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et

- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(d) Portée à la page _____ du document _____

3.5 Équipement

(d) Longerons - Preuve de conformité

Séparation minimale des longerons à la page _____ du document _____

Séparation maximale des longerons à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page _____ du document _____

Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

Mât - Modèle _____

Hauteur de levage à la page _____ du document _____

Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____
- (d) Portée à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(d) **Longerons - Preuve de conformité**

Séparation minimale des longerons à la page _____ du document _____
Séparation maximale des longerons à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât - Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

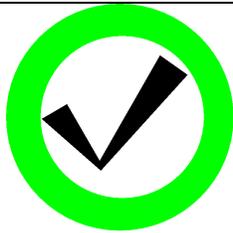


CHARIOT ÉLÉVATEUR CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT, PORTÉE

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
(c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Mât no. 2 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) **Mât no. 3 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) **Mât no. 4 - Preuve de conformité**

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substitut/alternatives s
d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts
comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (c) Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Mât no. 2 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(b) Mât no. 3 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____

(c) Mât no. 4 - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____
Mât- Modèle _____
Hauteur de levage à la page _____ du document _____
Hauteur du véhicule avec mât rentré à la page _____ du document _____



CHARIOT ÉLÉVATEUR, ACCOMPAGNER, CONTREPOIDS

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et

- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe E – Groupe 7 - Transpalette

L'annexe E est composée des appendices suivant :

- Appendice E1 : Description d'achat pour Groupe 7A – Transpalette, opérateur accompagnant, électrique;
- Appendice E2 : Description d'achat pour Groupe 7B - Transpalette, plateforme, électrique;
- Appendice E3 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 7A Configuration A, B et C;
- Appendice E4 : Questionnaire de renseignements techniques pour Groupe 7B Configuration A, B, C et D;



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des transpalettes électriques à opérateur accompagnant avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;

OPI DAPVS 4 OPI DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « **Commercialement équipé** » **doit** signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE	PARAGRAPHE	UNITÉS	CONFIGURATION		
			A	B	C
CAPACITÉ DE LEVAGE	3.4.2 (a)	kg	2 040	2 720	3 625
		livres	4 500	6 000	8 000
HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.2 (b)	mm	200	200	200
		po	8	8	8
LONGUEUR DES FOURCHES	3.5 (a)	mm	1 065	1 065	1 065
		po	42	42	42
LONGUEUR DE FOURCHES 2	3.5.1 (a)	mm	910	910	910
		po	36	36	36
LONGUEUR DE FOURCHES 3	3.5.1 (b)	mm	1 215	1 215	1 215
		po	48	48	48
CAPACITÉ DES BATTERIES	3.15 (a)	kWh	3	6	6



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

1.4.1 Tableau des caractéristiques - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION		
		A	B	C
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X	X
Longueur de fourches no. 2	3.5.1 (a)	X	X	X
Longueur de fourches no. 3	3.5.1 (b)	X	X	X
Préparation pour entrepôt frigorifique	3.5.1 (c)	X	X	X
Aides au retrait des batteries	3.5.1 (d)	X	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X	X



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)

5060 Spectrum Way, Suite 100

Mississauga, Ontario, L4W 5N6

<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)

7 Underwriters Road,

Toronto, Ontario, M1R 3A9

<http://www.ulc.ca/>



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un transpalette à opérateur accompagnant.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

3.4.1 Données d'exploitation du transpalette

- (a) Le véhicule **doit** avoir une capacité de levage d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levage, mesurée du sol à la surface supérieure de la fourche dans la position plus haute, des fourches d'au moins la valeur donnée comme « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule **doit** avoir une largeur nominale à l'extérieure des fourches de 558 mm (22 pouces) avec des fourches d'une largeur nominale de 170 mm (6.7 pouces).

3.5 Équipement

- (a) Fourches standard - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (b) Dossier d'appui de la charge standard - Le véhicule **doit** être équipé d'un dossier d'appui de charge d'une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces).

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

- (a) Longueur des fourches no. 2 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 2** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (b) Longueur des fourches no. 3 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 3** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (c) Préparations pour entrepôt frigorifique
 - i Le véhicule **doit** être équipé des préparations pour fonctionnement dans un entrepôt frigorifique; et
 - ii Les préparations **doivent** comprendre les lubrifiants pour les basses températures, le lubrifiant anti-grippage, les fluides hydrauliques et les interrupteurs et commandes chauffés et/ou scellés.
- (d) Aides au retrait des batteries
 - i Le véhicule **doit** être équipé de dispositifs pour faciliter le retrait et le remplacement des batteries; et
 - ii Les dispositifs peuvent inclure des éléments tels que des rouleaux de batterie ou des supports de batterie qui pivotent.

3.6 Dégagement entre opérateur et chariot - *Commercialement équipé*

3.7 Châssis - *Commercialement équipé*

3.8 Moteurs - *Commercialement équipés*

3.9 Transmission - *Commercialement équipée*



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

- 3.10 Système de freinage - *Commercialement équipé*
- 3.11 Direction - *Commercialement équipée*
- 3.12 Roues - *Commercialement équipées*
- 3.13 Commandes - *Commercialement équipées*
- 3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.
- 3.15 Système électrique
- (a) Les batteries **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
 - (b) Le véhicule **doit** être équipé avec un chargeur de batterie approuvé par la CSA, complètement automatique, à voltage constant, à grande capacité alimenté d'une source de 120 Volt, monophasé, 60 Hz.
- 3.16 Éclairage *Commercialement équipé*
- 3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*
- 3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques - *Commercialement équipés*
- 3.19 Peinture - *Commercialement équipée*
- 3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.
- 3.21 Condition de livraison du véhicule
- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
 - (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
 - (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
 - (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'expédition ou sur la note d'emballage disponible; et
 - (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS
- 4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés
- 4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique
- (a) Fiche technique
- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
 - ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
 - iv L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
 - v L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.
- (b) Manuels pour approbation
- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fournis. Les manuels peuvent couvrir plus d'une Configuration;
 - ii L'ensemble des manuels **doivent** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiées pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
 - iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
 - iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires.
- (c) Photographies et dessins de ligne
- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doit** être fournies;
 - ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
 - iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule **doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;
 - iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

- v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
- i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
- ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
- i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
- ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles et tous les caractéristiques/accessoires de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de Configuration;
- iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
- iv Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
- v Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifié y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
- vi Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle; et
- vii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuels d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique (CD ou DVD) **doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence et de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

4.1.4 Articles additionnels

- (a) Trousse des pièces initiales
- i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
 - ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un jeu complet de pièces, y compris les filtres et des éléments filtrant requises par le fabricant d'équipement original pour la première année de maintenance programmée.
- (b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (d) Manuel d'entretien - numérique - anglais
- i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (e) Manuel d'entretien - numérique - français
- i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (f) Manuel des pièces - papier
- i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, caractéristiques et accessoires **doit** être fourni;
 - ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et
 - iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

(g) Manuel des pièces - numérique

- i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
- ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
- iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;
- iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
- vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimum de huit (8) heures de formation;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

(b) Formation - Familiarisation - français

- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
- ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
- iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
- iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
- v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimum de huit (8) heures de formation;
- vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
- vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
- ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
- x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

1. **PORTÉE**

1.1 **Portée** - La présente Description d'achat porte sur les exigences relatives à des transpalettes avec une plateforme au bout avec leurs caractéristiques et leurs accessoires.

1.2 **Instructions** - Les instructions suivantes s'appliquent à la présente Description d'achat.

- (a) Les exigences comportant le verbe « devoir » (« **doit** » ou « **doivent** ») sont obligatoires. Aucune déviation ne sera permise;
- (b) Exigences identifiées comportant les verbes « devra » ou « devront » font référence à des actions qui incombent au Canada et ne nécessitent aucune action/obligation de la part des Entrepreneurs;
- (c) Lorsqu'un énoncé ne comporte « **doit** », « **doivent** », « devra » ou « devront », l'information fournie n'est donnée qu'à titre indicatif;
- (d) Dans ce document « équipé » désigne « fourni et installé »;
- (e) Lorsqu'une norme est spécifiée et l'Entrepreneur a offert un **Équivalent**, cette norme **Équivalente doit** être fournie par l'Entrepreneur;
- (f) Lorsqu'une certification technique est appelée dans la présente Description d'achat, une copie de la certification ou une Preuve de conformité acceptable **doit** être fournie, sur demande de l'**Autorité technique**;
- (g) Bien que le système SI **doit** être utilisé comme système principal de mesure pour définir les exigences de la Description d'achat, à la fois le système SI et le système standard pour ce produit peuvent être indiqués. Conversion d'un système de mesure à l'autre peut ne pas être exacte; et
- (h) Les dimensions dites nominales **doivent** être considérées comme étant approximatives; elles représentent une méthode générale d'identification du matériel et des produits à des fins commerciales (vente), mais qui diffère des dimensions réelles.

1.3 **Définitions**

- (a) « **Autorité technique** » **doit** désigner le fonctionnaire responsable du contenu technique de la présente Description d'achat;

OPI DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du chef d'état-major de la Défense



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

- (b) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par l'**Autorité technique** et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, de fonctionnalité et de rendement; et
- (c) « **Commercialement équipé** » **doit** signifier que le véhicule est fourni dans sa Configuration commerciale standard sans exigences supplémentaires stipulées par le gouvernement.

1.4 **Tableau de données** - Le tableau suivant montre le rendement et les dimensions requis pour chaque Configuration et inclus des références aux paragraphes.

CARACTÉRISTIQUE			CONFIGURATION			
			PARAGRAPHE	UNITÉS	A	B
CAPACITÉ DE LEVAGE	3.4.2 (a)	kg	2 720	2 720	3 625	3 625
		livres	6 000	6 000	8 000	8 000
HAUTEUR DE LEVAGE	3.4.2 (b)	mm	200	200	200	200
		po	8	8	8	8
LONGUEUR DES FOURCHES	3.5 (a)	mm	1 065	1 065	1 065	1 065
		po	42	42	42	42
LONGUEUR DE FOURCHES 2	3.5.1 (a)	mm	910	910	910	910
		po	36	36	35	35
LONGUEUR DE FOURCHES 3	3.5.1 (b)	mm	1 215	1 215	1 215	1 215
		po	48	48	48	48
LONGUEUR DE FOURCHES 4	3.5.1 (c)	mm	1 520	1 520	1 520	1 520
		po	60	60	60	60
LONGUEUR DE FOURCHES 5	3.5.1 (d)	mm	1 825	1 825	1 825	1 825
		po	72	72	72	72
LONGUEUR DE FOURCHES 6	3.5.1 (e)	mm	2 135	2 135	2 135	2 135
		po	84	84	84	84
POSITION DE LA PLATEFORME	AU BOUT	3.6.1 (a)	-	X	X	
	AU CENTRE	3.6.1 (b)	-		X	X
CAPACITÉ DES BATTERIES	3.15 (a)	kWh	11	11	11	11



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

1.4.1 **Tableau des caractéristiques** - Le tableau suivant indique avec un « X » et par la Configuration les caractéristiques, les accessoires, les articles et de la formation qui **doivent** faire partie de l'ordre du véhicule lorsque requis par l'appel de contrat.

DESCRIPTION	PARAGRAPHE	CONFIGURATION	
		A	B
Caractéristique de cote de sécurité « EE »	3.3.4	X	X
Longueur de fourches no. 2	3.5.1 (a)	X	X
Longueur de fourches no. 3	3.5.1 (b)	X	X
Longueur de fourches no. 4	3.5.1 (c)	X	X
Longueur de fourches no. 5	3.5.1 (d)	X	X
Longueur de fourches no. 6	3.5.1 (e)	X	X
Préparation pour entrepôt frigorifique	3.5.1 (f)	X	X
Lavage à jet	3.5.1 (g)	X	X
Aides au retrait des batteries	3.5.1 (h)	X	X
Trousse des pièces initiales	4.1.4 (a)	X	X
Manuel d'entretien - papier - anglais	4.1.4 (b)	X	X
Manuel d'entretien - papier - français	4.1.4 (c)	X	X
Manuel d'entretien - numérique - anglais	4.1.4 (d)	X	X
Manuel d'entretien - numérique - français	4.1.4 (e)	X	X
Manuel des pièces - papier	4.1.4 (f)	X	X
Manuel des pièces - numérique	4.1.4 (g)	X	X
Formation - Familiarisation - anglais	4.2 (a)	X	X
Formation - Familiarisation - français	4.2 (b)	X	X



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

2. **DOCUMENTS PERTINENTS** - Les documents suivants sont cités en référence dans la présente Description d'achat. Le Canada ne fournira les documents de référence. L'information disponible au sujet des organisations est fournie.

B335

Norme de sécurité pour les chariots élévateurs

Canadian Standards Association (CSA)

5060 Spectrum Way, Suite 100

Mississauga, Ontario, L4W 5N6

<http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>

UL 583

Standard for Electric-Battery-Powered Industrial Trucks

Les laboratoires des assureurs du Canada (ULC)

7 Underwriters Road,

Toronto, Ontario, M1R 3A9

<http://www.ulc.ca/>



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard**

- (a) Le véhicule **doit** être le plus récent modèle d'un fabricant qui a prouvé leur acceptabilité par la vente de ce type et cette taille de véhicule pendant au moins trois (3) ans;
- (b) Le véhicule **doit** inclure tous les composants, équipements et accessoires pour cette application, mêmes s'ils ne sont pas décrits spécifiquement dans la présente Description d'achat;
- (c) Le véhicule **doit** avoir la ou les certifications d'ingénierie disponibles pour cette application en provenance des fabricants d'origine de l'équipement, des systèmes et des assemblages principaux;
- (d) Le véhicule **doit** conformer aux lois, aux réglementations et aux normes industrielles régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de fabrication; et
- (e) Le véhicule et les accessoires **doivent** fonctionner en conformité avec toutes les capacités nominales du fabricant d'équipement d'origine et toutes les caractéristiques de performance.

3.2 **Conditions d'exploitation**

3.2.1 **Météo** - Le véhicule **doit** fonctionner à des températures de 0 à 40 °C.

3.2.2 **Terrain** - Le véhicule **doit** fonctionner sur des surfaces en béton détérioré pour empiler, dépiler et déplacer des fournitures générales à l'intérieur d'un entrepôt.

3.3 **Normes de sécurité**

3.3.1 **Sécurité des véhicules** - Tous les aspects de conception et de sécurité des véhicules **doivent** être conforme à la norme CSA B335 ou une norme **Équivalente**.

3.3.2 **Matières dangereuses** - L'Entrepreneur **doit** réduire au minimum ou éliminer l'utilisation de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de biphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds (comme décrit dans la Loi sur les produits dangereux du Canada) utilisés dans la fabrication et assemblage du produit fourni.

3.3.3 **Cote de sécurité « E »** - Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences de la cote de sécurité « E » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**.

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE »**

- (a) Le véhicule **doit** être fabriqué pour répondre aux exigences d'une cote de sécurité « EE » conformément à la norme UL 583, ou une **Équivalente**, au lieu de la cote de sécurité « E » (paragraphe 3.3.3); et
- (b) Une étiquette de certification confirmant que le véhicule répond à la cote de sécurité « EE » **doit** être apposée de façon permanente sur le véhicule avant la livraison.

3.4 **Véhicule** - Le véhicule **doit** être un transpalette avec une plate-forme pour l'opérateur.



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

3.4.1 Données d'exploitation du transpalette

- (a) Le véhicule **doit** avoir une capacité de levage d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4);
- (b) Le véhicule **doit** avoir une hauteur de levée des fourches, mesurée du sol à la surface supérieure des fourches dans la position plus haute, d'au moins la valeur donnée comme « **HAUTEUR DE LEVAGE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (c) Le véhicule **doit** avoir une largeur nominale à l'extérieure des fourches de 558 mm (22 pouces) avec des fourches d'une largeur nominale de 230 mm (9 pouces).

3.5 Équipement

- (a) Fourches standard - Le véhicule **doit** être équipé des fourches ayant une longueur nominale d'une valeur donnée comme « **LONGUEUR DES FOURCHES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (b) Dossier d'appui de la charge standard - Le véhicule **doit** être équipé d'un dossier d'appui de charge d'une hauteur nominale de 1 219 mm (48 pouces).

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

- (a) Longueur de fourches no. 2 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 2** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (b) Longueur de fourches no. 3 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES no. 3** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (c) Longueur de fourches no. 4 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 4** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (d) Longueur de fourches no. 5 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 5** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (e) Longueur de fourches no. 6 - Le véhicule **doit** être équipé des fourches d'une longueur nominale de la valeur donnée comme « **LONGUEUR DE FOURCHES 6** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4), au lieu des fourches standard (paragraphe 3.5 (a));
- (f) Préparations pour entrepôt frigorifique
 - i Le véhicule **doit** être équipé des préparations pour fonctionnement dans un entrepôt frigorifique;



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

- ii Les préparations **doivent** comprendre les lubrifiants pour les basses températures, le lubrifiant anti-grippage, les fluides hydrauliques et les interrupteurs et commandes chauffés et/ou scellés.
 - (g) **Lavage à jet** - Le véhicule **doit** être préparé de sorte qu'il peut être lavé avec le jet à haute pression sans dommage; et
 - (h) **Aides au retrait des batteries**
 - i Le véhicule **doit** être équipé de dispositifs pour faciliter le retrait et le remplacement des batteries; et
 - ii Les dispositifs peuvent inclure des éléments tels que des rouleaux de batterie ou des supports de batterie qui pivotent.
- 3.6 **Poste de conduite**
- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'une plateforme d'opérateur avec une surface antidérapante; et
 - (b) La plateforme **doit** permettre l'opérateur de diriger le véhicule en sécurité.
- 3.6.1 **Position du poste de conduite**
- (a) **Plateforme au bout** - La plateforme **doit** être située au bout du véhicule en arrière de la poignée de commande lorsque indiqué « **AU BOUT** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); ou
 - (b) **Plateforme au centre**
 - i La plateforme **doit** être située entre la poignée de commande et le dossier d'appui lorsque indiqué « **AU CENTRE** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
 - ii La plateforme **doit** être accessible des deux côtés du véhicule.
- 3.7 **Châssis** - *Commercialement équipé*
- 3.8 **Moteurs** - *Commercialement équipés*
- 3.9 **Transmission** - *Commercialement équipée*
- 3.10 **Système de freinage** - *Commercialement équipé*
- 3.11 **Direction**
- (a) La direction du véhicule **doit** se faire par l'entremise d'une poignée de commande avec des poignées confortables agissant sur les roues motrices;
 - (b) En position horizontale, la poignée de commande **doit** dépasser d'au moins 610 mm de l'arrière du chariot;
 - (c) La poignée de commande **doit** faire pivoter les roues motrices d'au moins 90 degrés dans chaque direction par rapport à la position tout droite; et
 - (d) La poignée de commande **doit** automatiquement revenir à la position verticale lorsque relâchée de la position d'utilisation.



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

3.12 Roues - *Commercialement équipées*

3.13 Commandes

- (a) Le véhicule **doit** être équipé d'un régulateur de vitesse électronique à variation continue fournissant un contrôle de vitesse dans les deux directions et monté sur la manette de conduite;
- (b) Les commandes automatiques **doivent** être équipé d'un bouton-poussoir d'urgence monté au bout de la manette de conduite;
- (c) Lorsque actionné, le bouton-poussoir d'urgence **doit** mettre immédiatement le véhicule en marche arrière pour protéger l'opérateur contre les blessures pendant les manœuvres dans un endroit serré; et
- (d) Les commandes de levage **doivent** être à rappel automatique qui **doivent** être interconnectées de façon à ce qu'il est impossible de les faire fonctionner lorsque la manette de conduite est en position de déplacement.

3.14 Instruments - Les instruments **doivent** être équipés d'un compteur d'heures à affichage numérique qui enregistre la durée accumulée de marche du moteur jusqu'à au moins 9 999 heures et un indicateur d'état de charge de la batterie avec interrupteur de levage.

3.15 Système électrique

- (a) Les batteries du véhicule **doivent** avoir une capacité d'au moins la valeur donnée comme « **CAPACITÉ DES BATTERIES** » dans le Tableau de données (paragraphe 1.4); et
- (b) Le véhicule **doit** être fourni d'un chargeur de batteries de modèle industriel à tension constante complètement automatique, approuvé par la CSA connecté à une source d'alimentation de 120 Volt, monophasé, 60 Hz.

3.16 Éclairage - *Commercialement équipé*

3.17 Système hydraulique - *Commercialement équipé*

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques - *Commercialement équipé*

3.19 Peinture - *Commercialement équipé*

3.20 Identification - Le nom, modèle et numéro de série du véhicule du fabricant **doivent** être posés de façon permanente dans un endroit visible et protégé.

3.21 Condition de livraison du véhicule

- (a) Le véhicule **doit** être livré à la destination en état entièrement opérationnel (entretenu et ajusté). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** être nettoyés;
- (b) Si le véhicule exige un assemblage à destination, l'Entrepreneur **doit** fournir tout le personnel et le matériel requis à cet effet;
- (c) L'espace pour l'assemblage à destination sera fourni, le cas échéant;
- (d) Pour la vérification d'expédition, les éléments comme les clés, crics et tous les autres outils, équipement et accessoires, qui



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

sont expédiés en vrac **doivent** être inscrits sur le certificat d'inspection ou sur le bordereau d'emballage disponible; et

- (e) Lubrifiants installés dans le véhicule au moment de la livraison **doivent** être adaptés à la destination et la saison de la livraison.



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

4. ÉLÉMENTS LOGISTIQUES INTÉGRÉS

4.1 Documentation d'Entrepreneur et éléments logistiques intégrés

4.1.1 Documents fournis à l'Autorité technique

(a) Fiche technique

- i Une fiche technique bilingue **doit** être fournie pour chaque Configuration, y compris les données pertinentes et une image du véhicule sur le formulaire fourni par l'**Autorité technique**;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une fiche technique approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'**Autorité technique** fournira le numéro de publication de la fiche technique;
- iv L'Entrepreneur **doit** fournir l'information demandée pour tous les accessoires et caractéristiques de la Configuration d'équipement;
- v L'Entrepreneur **doit** soumettre une copie numérique (MS Word) de la fiche technique finie à l'**Autorité technique** pour l'approbation; et
- vi L'approbation des fiches techniques ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(b) Manuels pour approbation

- i L'ensemble de manuels de chaque Configuration, en format numérique, y compris les manuels de l'opérateur, des pièces et d'entretien (réparation en atelier) **doit** être fourni. Les manuels peuvent couvrir plus qu'une Configuration;
- ii L'ensemble des manuels **doit** comprendre les manuels de tous les accessoires et les caractéristiques spécifiés pour la Configuration. Manuels accessoires peuvent être inclus en tant que compléments aux manuels des véhicules;
- iii Les manuels ne seront pas remis à l'Entrepreneur; et
- iv L'approbation des manuels ou des commentaires sera fournis dans les 30 jours calendaires suivant la réception.

(c) Photographies et dessins de ligne

- i Deux (2) photographies couleurs numériques, soit une vue de trois quarts avant gauche et une vue de trois quarts arrière droite, de chaque Configuration **doivent** être fournies;
- ii Une (1) photographie couleur numérique de chaque pièce jointe à la vue trois-quarts qui illustre le mieux l'attachement **doit** être fournie;
- iii Un (1) dessin de ligne d'une vue de face et un (1) d'une vue de côté montrant les dimensions du véhicule



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

- doivent** être fournis. Les dessins de ligne de la brochure sont acceptables;
- iv Les photographies **doivent** avoir un arrière-plan non encombré; et
 - v Les photographies **doivent** être en format JPEG (Joint Photographic Experts Group). Les photographies **doivent** avoir une résolution d'au moins huit (8) méga pixels.
- (d) **Liste des pièces initiales** - Une liste des pièces de la trousse des pièces initiales spécifiée au paragraphe 4.1.4 (a) pour chaque Configuration **doit** être fournie;
- (e) **Fiches signalétiques**
- i L'Entrepreneur **doit** fournir une liste, en format numérique, de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit;
 - ii Si aucune matière dangereuse n'est utilisée, ceci **doit** également être indiqué dans la liste; et
 - iii L'Entrepreneur **doit** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse indiquée dans la liste.
- (f) **Plan(s) de formation** - L'Entrepreneur **doit** fournir un plan de formation pour l'approbation de chacune des exigences de formation énumérées au paragraphe 4.2; et
- (g) **Paquet d'assistance de clients**
- i Un paquet d'assistance de clients, en format numérique, **doit** être fourni;
 - ii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les modèles de véhicule utilisés pour se conformer à chacune des exigences de cette Configuration;
 - iii Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter des brochures pour tous les caractéristiques/accessoires qui ne sont pas fournis par le fabricant du véhicule;
 - iv Le paquet d'assistance de clients **doit** comporter un document de Configuration indiquant les marques/modèle(s) requis pour satisfaire aux conditions pour cette Configuration;
 - v Le document de Configuration **doit** indiquer la livraison estimée pour chaque marque/modèle permettant de répondre aux exigences de cette Configuration;
 - vi Le document de Configuration **doit** inclure une liste des équipement/fonctionnalités qui constituent le véhicule de base spécifiés y compris n'importe quel code de produit connexe requis sur le modèle de base du fabricant;
 - vii Le document de Configuration **doit** fournir une liste de tous les accessoires/fonctionnalités supplémentaires qui sont spécifiés pour cette Configuration y compris, le cas échéant, le code de produit et la marque/modèle; et



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

- viii L'**Autorité technique** va distribuer le paquet d'assistance de clients à ceux qui le demandent, toutefois, l'Entrepreneur **doit** distribuer le document à la demande.

4.1.2 Articles fournis avec chaque véhicule

(a) Manuels d'utilisation

- i Le manuel d'utilisation, qui décrit l'opération sécuritaire du véhicule et tout équipement et attelage, **doit** être fourni;
- ii Le manuel d'utilisation **doit** être fourni en format bilingue comme ensemble ou en 2 manuels (l'un anglais et l'autre français) dans un seul classeur;
- iii En plus de la copie papier du manuel d'utilisation, une copie en format numérique (CD ou DVD) **doit** être fournie;
- iv Le CD ou DVD **doit** avoir la liste des matières marquée en permanence de façon lisible; et
- v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour avoir accès.

(b) Lettre de garantie

- i Une copie en papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé **doit** être fournie avec chaque véhicule expédié;
- ii L'**Autorité technique** fournira un gabarit d'une lettre de garantie approuvée à l'Entrepreneur;
- iii L'Entrepreneur **doit** fournir une description complète de la garantie dans la lettre de garantie avec les conditions de garanties demandées et toute garantie de système ou sous-système qui dépasse le minimum requis dans les documents contractuels;
- iv La lettre de garantie **doit** comporter le nom et les coordonnées du fournisseur de la garantie désigné le plus proche et d'autres fournisseurs de la garantie désignés à travers le Canada; et
- v Les fournisseurs désignés par les garanties **doivent** respecter la lettre de garantie.

(c) Fiches signalétiques

- i Un ensemble des fiches signalétiques **doit** être fourni; et
- ii Les fiches signalétiques **doivent** être les mêmes que celles fournies à l'**Autorité technique** conformément au paragraphe 4.1.1 (e).



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

4.1.3 Distribution de copies de la lettre de garantie

- (a) MDN - Pour les véhicules expédiés au MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à l'**Autorité technique**; ou
- (b) Non MDN - Pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN, une copie en format numérique de la lettre de garantie pour chaque véhicule **doit** être fournie à la personne-ressource indiquée utilisateur ou désigné.

4.1.4 Articles additionnels

- (a) Trousse des pièces initiales
 - i Une trousse des pièces initiales **doit** être fournie; et
 - ii La trousse des pièces initiales **doit** inclure un ensemble complet de pièces, y compris les filtres et les éléments filtrant requis par le fabricant d'équipement d'origine pour la première année de maintenance programmée.
- (b) Manuel d'entretien - papier - anglais - Un manuel d'entretien en format papier en anglais pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (c) Manuel d'entretien - papier - français - Un manuel d'entretien en format papier en français pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni;
- (d) Manuel d'entretien - numérique - anglais
 - i Un manuel d'entretien en anglais en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et
 - iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.
- (e) Manuel d'entretien - numérique - français
 - i Un manuel d'entretien en français en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;
 - ii Le manuel d'entretien en format numérique **doit** être en forme PDF ou **Équivalent**;
 - iii La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

iv Un manuel d'entretien en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel d'entretien en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

(f) Manuel des pièces - papier

i Un manuel des pièces en format papier pour le véhicule, les caractéristiques et les accessoires **doit** être fourni;

ii Le manuel des pièces **doit** être en anglais; et

iii Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise.

(g) Manuel des pièces - numérique

i Un manuel des pièces en format numérique muni d'une fonction de recherche pour l'entretien et la réparation des véhicules et accessoires **doit** être fourni sur un CD/DVD-ROM;

ii Le manuel des pièces en format numérique **doit** être en forme PDF ou *Équivalent*;

iii Le manuel des pièces **doit** être en anglais;

iv Il est souhaitable de fournir le manuel des pièces en français, en plus de la version anglaise;

v La copie en format numérique ne **doit** exiger ni un mot de passe ni une connexion Internet pour être lisible; et

vi Un manuel des pièces en ligne peut être fourni au lieu d'un manuel des pièces en format numérique, cependant, il **doit** être fourni sans frais d'abonnement.

4.2 Formation

(a) Formation - Familiarisation - anglais

i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en anglais;

ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;

iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;

iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;

v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures de formation;

vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;

vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

- viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
 - ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
 - x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.
- (b) Formation - Familiarisation - français
- i L'Entrepreneur **doit** fournir un cours de familiarisation en français;
 - ii L'instructeur **doit** être un fournisseur de formation certifié du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Le cours de familiarisation **doit** inclure des segments de maintenance en fonctionnement afin de démontrer toutes les mesures de sécurité nécessaires pour l'utilisation de cette équipement, des instructions sur l'utilisation de toutes les pièces jointes fournies et la maintenance;
 - iv L'instructeur **doit** fournir des réponses aux questions;
 - v Le cours de familiarisation **doit** être d'une durée minimale de huit (8) heures de formation;
 - vi Le cours de familiarisation **doit** accueillir jusqu'à huit (8) personnes;
 - vii Le cours de familiarisation **doit** être fourni à la destination de livraison;
 - viii La date du cours de familiarisation **doit** être convenue avec l'**Autorité technique** pour les véhicules expédiés au MDN, ou l'utilisateur indiqué ou la personne contacte désignée pour les véhicules expédiés aux utilisateurs autres que le MDN;
 - ix À la fin du cours de familiarisation, l'Entrepreneur **doit** faire signer par le principal participant du cours un certificat de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** »; et
 - x L'**Autorité technique** fournira un gabarit de « **PREUVE D'INSTRUCTION DE FAMILIARISATION** » sous format numérique.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHE DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur extérieure des fourches à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(a) **Fourches standard - Preuve de conformité**
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) **Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité**
Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 **Caractéristiques et accessoires**

(a) **Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) **Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur extérieure des fourches à la page _____ du document _____

3.5 Équipement

(a) Fourches standard - Preuve de conformité
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité
Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____



TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives proposés comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité
Certificat - document _____

3.4.1 Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité

Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur extérieure des fourches à la page _____ du document _____

3.5 Équipement

(a) Fourches - Preuve de conformité
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité
Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 Caractéristiques et accessoires

(a) Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____

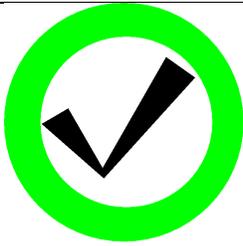


TRANSPALETTE, OPÉRATEUR ACCOMPAGNANT, ÉLECTRIQUE

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.



NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis pour l'évaluation des Configurations des véhicules offerts.

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent « **Preuve de conformité** », la « **Preuve de conformité** » **doit** être fournie pour chaque exigence de performance/spécification.

Les offrants devraient indiquer le nom du document/titre et le numéro de la page où la **Preuve de conformité** peut être trouvée.

Les définitions pour « **Équivalent** » et « **Preuve de Conformité** » se trouvent dans la section **DÉFINITION** à la fin de ce document.

INFORMATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom d'entrepreneur _____

Date _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur hors toutes des fourches à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(a) **Fourches standard - Preuve de conformité**
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) **Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité**
Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 **Accessoires**

(a) **Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) **Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____

(c) **Longueur des fourches no. 4 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 4 à la page _____ du document _____

(d) **Longueur des fourches no. 5 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 5 à la page _____ du document _____

(e) **Longueur des fourches no. 6 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 6 à la page _____ du document _____

3.6.1 **Position du poste de conduite**

(a) **Plateforme au bout - Preuve de conformité**
Information montré au document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

- (a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____
- (b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____
- (c) Largeur hors toutes des fourches à la page _____ du document _____

3.5.1 **Équipement**

(a) **Fourches standard - Preuve de conformité**
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) **Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité**
Détails à la page _____ du document _____

3.5.2 **Accessoires**

(a) **Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) **Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____

(c) **Longueur des fourches no. 4 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 4 à la page _____ du document _____

(d) **Longueur des fourches no. 5 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 5 à la page _____ du document _____

(e) **Longueur des fourches no. 6 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 6 à la page _____ du document _____

3.6.1 **Position du poste de conduite**

(b) **Plateforme au centre - Preuve de conformité**
Information montré au document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHERS DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur hors toutes des fourches à la page _____ du document _____

3.5 **Équipement**

(a) **Fourches standard - Preuve de conformité**
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) **Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité**
Détails à la page _____ du document _____

3.5.1 **Accessoires**

(a) **Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) **Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____

(c) **Longueur des fourches no. 4 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 4 à la page _____ du document _____

(d) **Longueur des fourches no. 5 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 5 à la page _____ du document _____

(e) **Longueur des fourches no. 6 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 6 à la page _____ du document _____

3.6.1 **Position du poste de conduite**

(a) **Plateforme au bout - Preuve de conformité**
Information montré au document _____



Substituts/Alternatives

Y a-t-ils des substituts/alternatives offerts comme *Équivalent*? OUI NON

Si oui, s'il vous plaît identifier tous les substituts/alternatives d'équipements offerts comme *Équivalents* ci-dessous :

NOTE : Preuve de conformité doit être fournie pour tous les articles offerts comme substitut ou alternative.

PARAGRAPHES DE LA SPÉCIFICATION

3.3.4 **Caractéristique de cote de sécurité « EE » - Preuve de conformité**
Certificat - document _____

3.4.1 **Données d'exploitation du chariot élévateur - Preuve de conformité**
Véhicule - Marque _____ - Modèle _____

(a) Capacité de levage/centre de charge à la page _____ du document _____

(b) Hauteur de levage à la page _____ du document _____

(c) Largeur hors toutes des fourches à la page _____ du document _____

3.5.1 **Équipement**

(a) **Fourches standard - Preuve de conformité**
Longueur des fourches à la page _____ du document _____

(b) **Dossier d'appui de charge standard - Preuve de conformité**
Détails à la page _____ du document _____

3.5.2 **Accessoires**

(a) **Longueur des fourches no. 2 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 2 à la page _____ du document _____

(b) **Longueur des fourches no. 3 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 3 à la page _____ du document _____

(c) **Longueur des fourches no. 4 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 4 à la page _____ du document _____

(d) **Longueur des fourches no. 5 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 5 à la page _____ du document _____

(e) **Longueur des fourches no. 6 - Preuve de conformité**
Longueur des fourches 6 à la page _____ du document _____

3.6.1 **Position du poste de conduite**

(b) **Plateforme au centre - Preuve de conformité**
Information montré au document _____



TRANSPALETTE, PLATEFORME, ÉLECTRIQUE

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation du présent questionnaire d'information technique :

- (a) « **Équivalent** » **doit** désigner une norme, moyen ou type de composant que l'**Autorité technique** a approuvé pour cette exigence, par écrit, comme répondant aux exigences spécifiées pour ajustement, la forme, la fonction et la performance; et
- (b) « **Preuve de conformité** » **doit** désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document **doit** fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme **Preuve de conformité** ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées **doit** être fourni. Le certificat **doit** indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe F – Établissement des prix;

L'annexe F est un document distinct en format Excel

Le document est intitulé E60HS-15FRKL_RFSO_Ann_F.xls

Annexe G – Ajustement des prix pour les périodes prolongées

Période initiale

Année 1: la première année du contrat est la période à partir de la date du contrat jusqu'au (**sera inséré par SPAC**) inclusivement.

Période prolongée

Année 1: la première période prolongée du contrat est la période à partir du (**sera inséré par SPAC**) jusqu'au (**sera inséré par SPAC**) inclusivement.

Année 2: la deuxième période prolongée du contrat est la période à partir du (**sera inséré par SPAC**) jusqu'au (**sera inséré par SPAC**) inclusivement.

L'ajustement des prix sera appliqué à tous les items de tous les groupes.

L'offrant doit fournir le pourcentage d'augmentation pour les périodes prolongée comme suit :

Période	Pourcentage (%) d'augmentation
Période Initiale	Non applicable
Période prolongée 1	
Période prolongée 2	

Exemple de calcul

Le prix de l'article pour la période initial est de 100 000\$ (cette information proviendrait de l'établissement des prix)

Le pourcentage d'augmentation pour la période prolongée 1 est de 2%

Le pourcentage d'augmentation pour la période prolongée 2 est de 2,5%

Période	Pourcentage (%) d'augmentation
Période Initiale	Non applicable
Période prolongée 1	2%
Période prolongée 2	2,5%

Les prix actualisés des 3 périodes pour l'article seraient comme suit :

Période	Prix actualisé
Période Initiale	100 000\$
Extended Period 1	100 000\$ X 1.020 = 102 000\$
Extended Period 2	102 000\$ X 1.025 = 104 550\$

Annexe H – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

Section I

Groupe: _____

Centre urbain : **Saint-Jean (Terre-Neuve)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Halifax (Nouvelle-Écosse).**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Moncton (Nouveau-Brunswick)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Québec (Québec)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Montréal (Québec)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Centre urbain : **Ottawa (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Kingston (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Toronto (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **London (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Winnipeg (Manitoba)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Regina (Saskatchewan)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Centre urbain : **Saskatoon (Saskatchewan)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Calgary (Alberta)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Edmonton (Alberta)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Kelowna (Colombie-Britannique)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Vancouver (Colombie-Britannique)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Victoria (Colombie-Britannique)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section II - Fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant supplémentaires :

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Annexe I – Livraison;

Section I – Meilleur date de livraison

Bien que la livraison pour le véhicule/l'équipement soit demandée dans un délai de cent vingt (120) jours civils après réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes (OC), la meilleure date de livraison offerte est comme suit :

Groupe 1 - Chariot élévateur, operateur assis, à moteur

Groupe	Configuration	Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC
1A	A	
	B	
	C	
	D	
	E	
1B	A	
	B	
	C	
	D	
	E	

Groupe 2 - Chariot élévateur, operateur assis, électrique

Groupe	Configuration	Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC
2A	A	
	B	
	C	
2B	A	
	B	
	C	
	D	

Groupe 3 - Chariot élévateur, operateur debout électrique

Groupe	Configuration	Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC
3A	A	
	B	
	C	
3B	A	
	B	
	C	

Groupe 4 - Chariot élévateur, conducteur accompagnant

Groupe	Configuration	Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC
4A	A	
	B	
	C	
4B	A	
	B	
4C	A	
	B	
	C	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Groupe 7 – Transpalette

Groupe	Configuration	Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC
7A	A	
	B	
	C	
7B	A	
	B	
	C	
	D	

Section II – Liste des Établissement canadien ou des points de distribution canadien

Province : Terre-Neuve
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Nouvelle-Écosse
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Nouveau-Brunswick
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Québec
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Ontario
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HS-15FRKL/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HS-15FRKL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634.E60HS-15FRKL

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Province : Manitoba
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Saskatchewan
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Alberta
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : Colombie-Britannique
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Section III – Établissement canadien ou points de distribution canadien additionnel

Province : _____
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Province : _____
Nom commercial : _____
Adresse commercial: _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

ANNEXE J – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. L'offrant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. L'offrant a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)